

Rapport de SELENCIA Retraite

Année 2025



Ce rapport permet de répondre aux exigences de l'Article 29 de la Loi Énergie-Climat, aux exigences de publication du Règlement 2019/2088 dit Règlement Disclosure (SFDR). Ces exigences sont détaillées dans la table de correspondance se trouvant en annexe.

Table des matières

Informations préliminaires -	4
A. Démarche générale de l'entité SELENCIA Retraite	5
A.1. Présentation générale	5
Une démarche d'investissement responsable renforcée	5
Chiffres clés 2025	17
A.2. Stratégie d'investissement responsable	17
Contribuer à une meilleure gestion des risques	18
Analyser et prendre en compte de manière spécifique les enjeux de climat et de biodiversité	18
A.3. Actifs durables en portefeuille	20
Définition	20
Périmètre des placements Euro	21
A.4. Démarche d'intégration ESG pour les différentes classes d'actifs	22
Structure du portefeuille et périmètre couvert	22
Intégration ESG sur le portefeuille obligataire	24
Intégration ESG sur le portefeuille des fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés	29
B. Moyens internes déployés par SELENCIA Retraite	38
C. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance	40
Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité et des entités que cette dernière contrôle le cas échéant.	40
Inclusion, conformément dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité	41
Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité	41
D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion	42
D.1. Stratégie d'engagement	42
Investissements via les mandats et les fonds collectifs	42
D.2. Politique de vote	43
Investissements en actions détenues en direct	43
E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	44

F. Stratégie d’alignement avec les objectifs internationaux de l’Accord de Paris	46
F.1. Réduire l’intensité carbone des investissements.....	48
F.2. Financer la transition énergétique.....	52
F.3. Engager les parties prenantes	53
G. Stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.....	55
H. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.....	57
H.1. Gestion des risques sur le portefeuille de SELENCIA Retraite	57
Identification et évaluation des pressions et dépendances des investissements au regard des enjeux biodiversité	57
Identification et évaluation des risques physiques climatiques sur le portefeuille immobilier de placement.....	62
Identification et évaluation des risques de transition climatique.....	64
H.2. Gestion interne des risques.....	68
I. Conclusion et mesures d’amélioration identifiées.....	72

Informations préliminaires

Ce rapport répond aux dispositions de l'article 29 de la loi n°2019-1147 relative à l'énergie et au climat et aux dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il est établi sur la base de l'Annexe B de l'Instruction n°2024-I-011, établie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et respecte les dispositions du décret no 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier.

Il est à noter que les Sociétés SELENCIA et sa filiale, SELENCIA Retraite, prises ensemble ou séparément, ne dépassaient pas à la date de clôture de leur bilan le critère du nombre moyen de 500 salariés sur l'exercice sous couverture tel que définis aux articles 19 bis et 29 bis de la Directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26.06.2013. Il est précisé que les éléments attendus au titre de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 du 18.06.2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables ne seront donc pas présentés.

Le Rapport a été validé le 11 juin 2026 par le Comité ESG, présenté au Comité d'audit et de risques le 16 juin 2026. Il est publié sur le site internet de la Société d'assurance, et transmis par voie électronique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ainsi qu'à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

A. Démarche générale de l'entité SELENCIA Retraite

A.1. Présentation générale

Une démarche d'investissement responsable renforcée

Le présent rapport présente les modalités de prise en compte par la Société des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ainsi que les moyens mis en œuvre afin de contribuer à la transition énergétique et écologique.

Les méthodologies utilisées dans ce rapport concernent les deux entités juridiques de SELENCIA assujetties: SELENCIA et sa filiale SELENCIA Retraite.

L'activité de SELENCIA Retraite

Filiale à 100% de l'assureur SELENCIA, SELENCIA Retraite s'affirme comme un acteur dédié à l'épargne-retraite de ses clients particuliers et entreprises.

La société met son expertise au service de ses partenaires et distributeurs afin de leur proposer des solutions innovantes en termes de produits et services.

SELENCIA Retraite propose une gamme étendue de produits d'épargne retraite régulièrement récompensés par la presse spécialisée.

La prise en compte des critères ESG (Environnementaux, Sociaux, Gouvernance), s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du développement durable dans la gestion de nos investissements et elle répond à un double enjeu : agir au mieux des intérêts de notre société et de nos clients.

En tant que société d'assurances, ce sujet revêt une importance particulière pour SELENCIA Retraite et il est pris en compte au quotidien dans notre activité, dans nos choix de faire ou de ne pas faire.

Le but est toujours d'avoir un impact, de faire les choses de la bonne façon, et c'est aussi pour cela que la durabilité est au cœur même de tout ce que fait SELENCIA Retraite. SELENCIA Retraite a conscience de son devoir de s'impliquer et d'assumer ses responsabilités envers les générations futures.

Nos ambitions sont les suivantes :

- Nous favoriserons la diversité du personnel afin de garantir un traitement juste et égal de nos collaborateurs, tout en encourageant une culture d'apprentissage continu et en prenant soin de leur santé et leur bien-être.
- Nous proposerons des produits et services transparents qui créent une valeur économique et sociétale et qui encouragent nos clients à effectuer la transition vers un monde plus durable et inclusif.
- Nous renforcerons notre approche responsable et à long terme de nos investissements en contribuant à des solutions concernant les villes durables, les économies locales et le changement climatique.
- Chez SELENCIA et ses filiales, nous réduisons notre impact environnemental en nous fixant pour but d'atteindre la « neutralité carbone » dans nos propres opérations.



Bertrand Hau, Directeur général de SELENCIA Retraite indique :

« SELENCIA Retraite publie son troisième rapport LEC 29 en 2026, après le rapport publié par Ageas Retraite en 2023 et les rapports de SELENCIA Retraite en 2024 et en 2025. La démarche vers plus de durabilité s'affirme sous l'impulsion du nouvel actionnaire, la mutuelle CARAC ce qui se traduit dans notre politique d'investissement.

Nous poursuivons par ailleurs l'effort de réduction de notre empreinte carbone qui est mesuré par la société indépendante SOUTHPOLE depuis plusieurs années. »

La démarche sur la prise en compte des critères ESG formalise les moyens mis en oeuvre par notre Société créer de la valeur financière pour nos clients tout en intégrant les critères ESG.

Elle s'articule autour des axes suivants :

- une gouvernance en matière de pilotage des critères et des risques ESG ;
- la construction d'une politique d'investissements durables ;
- la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité ;
- la poursuite de la réduction de notre empreinte carbone ;
- la recherche d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle pour nos collaborateurs.

De nombreux chantiers sont menés principalement centrés sur l'intégration des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans la politique d'investissement responsable, dans la gestion des risques et dans la gouvernance. Le présent rapport fait état des analyses d'indicateurs sur ces thématiques dans la gestion des investissements de SELENCIA réalisées avec l'outil utilisé par sa société mère, la Carac.

1.1 Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement

La prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance par SELENCIA Retraite s'inscrit dans une démarche globale, visant à mettre la durabilité au cœur de toutes les actions entreprises. Cette démarche de fond entraîne avec elle toutes les directions opérationnelles et tous les collaborateurs de SELENCIA Retraite. En effet, cette stratégie RSE vise à participer à la construction d'un monde plus durable sans omettre pour autant la stabilité et la performance du Groupe.

Au-delà du respect de ses obligations réglementaires, SELENCIA Retraite a pour ambition d'être au service de la durabilité, et œuvre dans une perspective de long terme pour avoir un impact positif sur la société et l'environnement, combiné avec une performance financière.

Le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil en date du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dénommé « Disclosure ou Sustainable Finance Disclosure / SFDR ») établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers (sociétés de gestion de portefeuille, institution de retraite professionnel, entreprises d'assurance) et les conseillers financiers (établissements de crédit et entreprises d'investissement qui fournissent des conseils en investissement, intermédiaires d'assurance qui fournissent des conseils en assurance relatifs à des produits d'investissement fondé sur l'assurance) relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité pour les produits financiers.

Ces obligations de transparence s'imposent donc à SELENCIA Retraite en sa qualité d'entreprise d'assurance qui conçoit des contrats de retraite et propose des produits d'investissement fondés sur l'assurance distribués par des intermédiaires en assurance.

Dans ce monde en constante et rapide évolution, il existe une pression et une urgence croissantes au sein de la société à répondre et à trouver des solutions face aux défis sociétaux (urgence climatique notamment) auxquels le monde est confronté. Par conséquent, la finance durable devient une priorité stratégique pour SELENCIA Retraite en tant que gestionnaire des risques liés à son activité et en tant qu'investisseur.

En tant que société engagée au quotidien dans une démarche de durabilité, SELENCIA Retraite tient à avoir l'impact le plus réduit possible sur l'environnement, dans le respect du principe de la double matérialité. La responsabilité sociale d'entreprise de SELENCIA Retraite se décline autant dans ses activités d'assurance et d'investissement que dans son organisation interne générale, car la mise en œuvre de la transformation durable et la mobilisation opérationnelle de l'ensemble des fonctions de l'entreprise ont conduit à un ajustement en matière d'organisation et de gouvernance.

Le Groupe a ainsi souhaité être audité, depuis plusieurs années, par la société indépendante South Pole (anciennement CO2 Logic) afin de mesurer son empreinte carbone et de prendre toutes les mesures pour la réduire.

Cet audit évalue notre impact direct en mesurant notamment la consommation d'énergie des bâtiments, la mobilité des collaborateurs (télétravail, véhicules de société et déplacement professionnels) et l'impact dans l'exercice de l'activité courante (consommation de fournitures et équipements informatiques, recyclage des déchets, etc), et ce dans le but de réduire notre impact carbone.

Les résultats de ce rapport, montrent que les activités de SELENCIA et ses filiales ont émis un total de 258 tCO₂e au cours de l'exercice 2025, ce qui correspond à 1.05 tCO₂e/ETP, soit une augmentation de 13.9% par rapport à l'exercice 2024 où on avait 226 tCO₂e.

Les émissions du périmètre 1 s'élèvent à 56,3 tCO₂e, principalement liées aux véhicules de société (carburants et consommation électrique des véhicules hybrides et électriques).

Le périmètre 2 (market based) représente 9,6 tCO₂e, correspondant à la consommation d'électricité et de froid urbain du siège.

Le périmètre 3, majoritaire, atteint 191,6 tCO₂e (74,4 % du total) et provient principalement des déplacements domicile travail (114,7 tCO₂e, 45 % du total) et des véhicules de société (70,3 tCO₂e, 27 %).

Les autres postes d'émissions incluent les équipements informatiques (28,3 tCO₂e), le télétravail (19,2 tCO₂e), les voyages professionnels (8,7 tCO₂e), ainsi que les achats de papier et les déchets, dont l'impact reste marginal.

L'évolution des émissions s'explique principalement par une augmentation du nombre de collaborateurs, une utilisation accrue des véhicules privés pour les trajets domicile travail et l'achat de nouveaux équipements informatiques. À l'inverse, les émissions liées à l'énergie diminuent grâce à une baisse de la consommation électrique et à l'amélioration des facteurs d'émission nationaux.

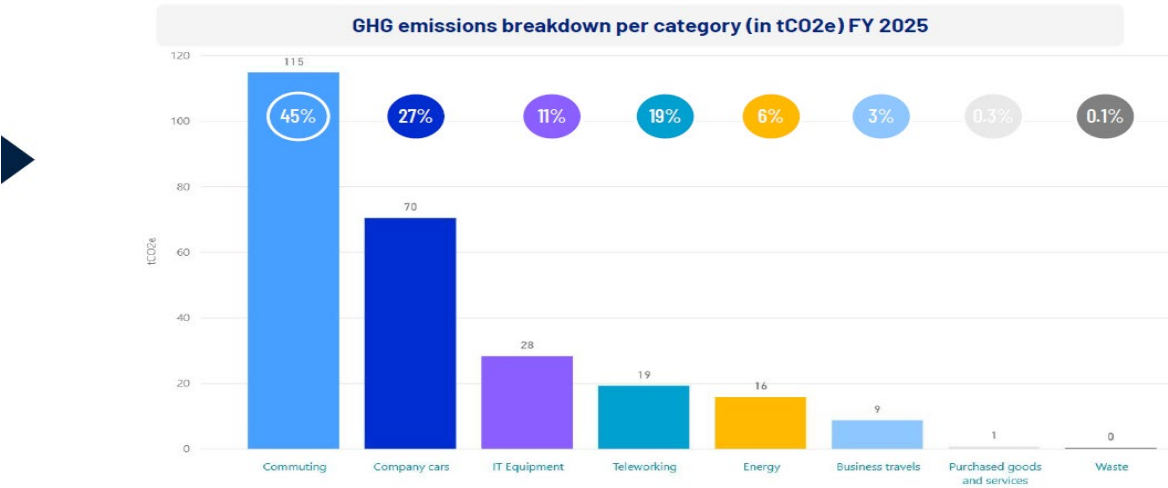
Les principaux axes d'amélioration identifiés portent sur la réduction des déplacements en voiture, la poursuite de l'électrification de la flotte, l'optimisation des déplacements professionnels (remplacement des vols courts par le train) ainsi que l'amélioration continue de la qualité des données collectées.

SELENCIA pourra également envisager l'extension du périmètre d'analyse aux autres catégories du périmètre 3 afin de renforcer la complétude de son inventaire GES.

Exercice 2025 :

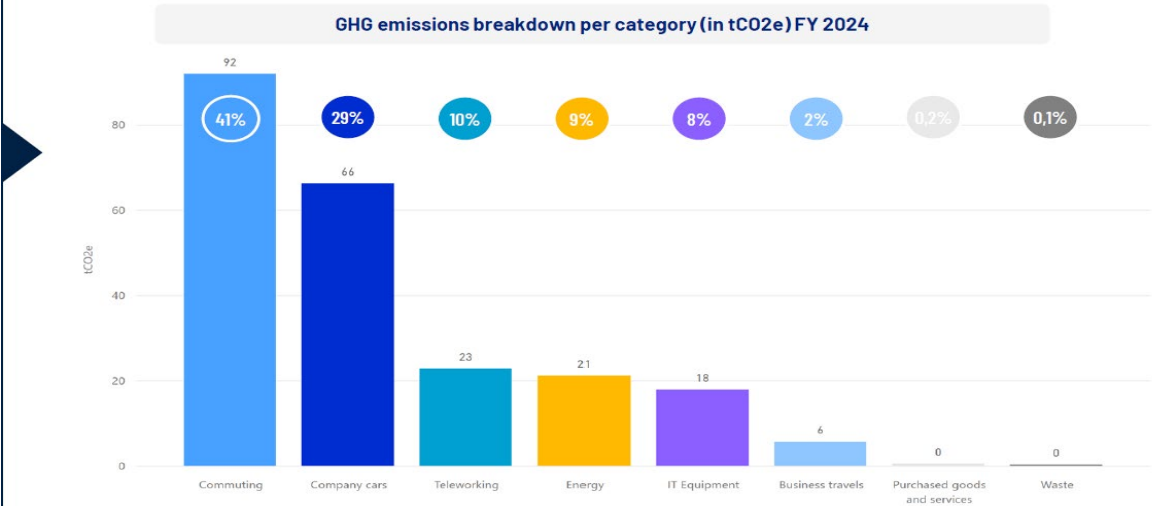
Reporting year: 2025

Total inventory: 258 tCO₂e in 2025 (1.05tCO₂e/FTE)→ +8.25% compared to 2024; (0,97 tCO₂e/FTE)



Exercice 2024 pour comparaison :

Total inventory: 226 tCO₂e in 2024 (0,97 tCO₂e/FTE, -37% compared to 2023; 1,54 tCO₂e/FTE)

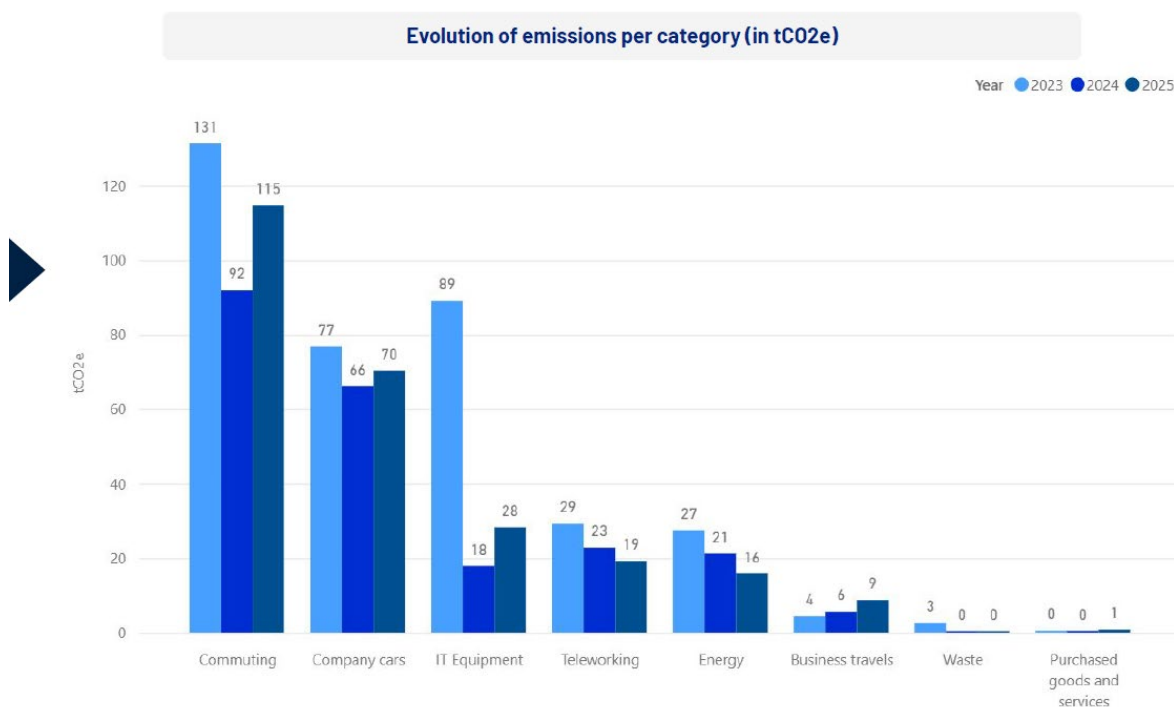


Exercice 2025 :

Le graphe du dernier rapport présente les émissions pour les années 2023, 2024 et 2025 ce qui permet d'avoir une comparaison entre les années.

Reporting year: 2025

Total inventory: 258 tCO2e in 2025 (+13.9% compared to FY2024; 226 tCO2e)



Le rapport met ainsi en lumière que la SELENCIA a connu au cours de l'exercice 2025 une légère augmentation des émissions de CO2. Concernant les émissions, elles proviennent principalement de deux postes :

- Les trajets domicile/travail (45%), dus notamment à une augmentation du nombre de collaborateurs et une augmentation de la présence au bureau depuis le déménagement dans le nouveau siège social,
- Et la flotte automobile (27%.) sachant que les responsables de développement sont amenés, dans le cadre de leurs fonctions, à se déplacer pour rencontrer les courtiers indépendants qui distribuent les produits des assureurs SELENCIA et SELENCIA Retraite.

Afin de réduire encore ces émissions dans le futur, SELENCIA Retraite a mis en place plusieurs mesures :

(a) Outillage informatique plus performant

Concernant les équipements informatiques, la Direction des systèmes d'information est engagée dans une démarche de durabilité au regard des équipements choisis pour nos collaborateurs.

Ainsi, le Datacenter Equinix PA6 a plusieurs labels durables, dont notamment le « Climate neutral data center pact », et la norme ISO 50001. Le Climate Neutral Data Center Pact

est un engagement des acteurs de l'industrie et de l'association professionnelle des services d'infrastructure cloud et des centres de données en Europe à atteindre la neutralité climatique d'ici 2030. La norme ISO 50001 est un modèle de management de l'énergie qui s'adresse à toutes les organisations, petites ou grandes, publiques ou privées. Ce modèle a pour but de guider ces organisations à réduire leur consommation énergétique et leurs dépenses tout en contribuant à la réduction de leur empreinte écologique.

SELENCIA et ses filiales effectuent un suivi de la consommation du Datacenter et acquiert des machines qui consomment moins ce qui se traduit par une réduction de la consommation d'énergie : ainsi en 2023 la consommation était de 19.6 KW par mois, en 2024 de 17.9 KW par mois et depuis fin janvier 2025 de 15 KW par mois.

D'autre part, nous veillons à acheter des équipements durables pour équiper nos collaborateurs, et nous avons ainsi sélectionné une gamme d'ordinateurs et d'écrans durables composés à plus de 80% de composants recyclés et disposant d'une consommation électrique maîtrisée. De plus, nous portons une attention particulière à la durée de vie des équipements informatiques.

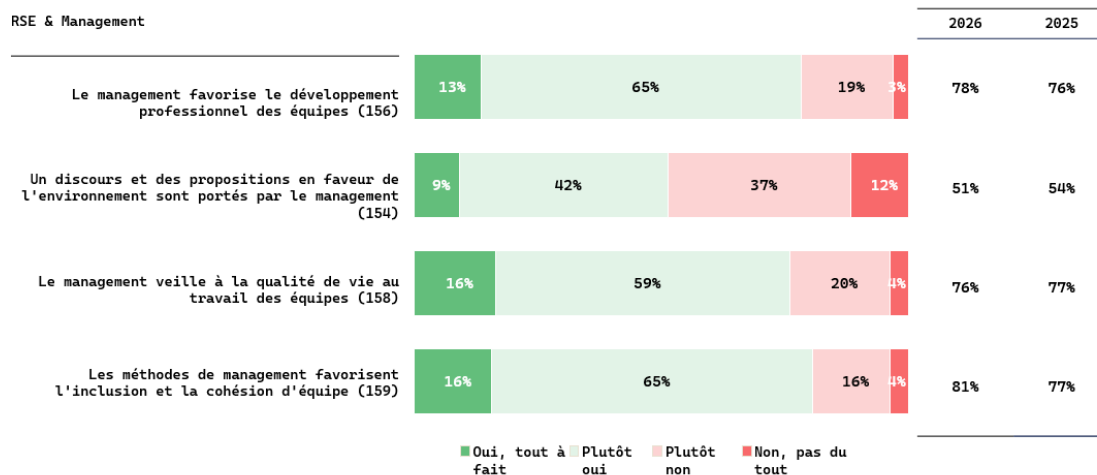
(b) Sensibilisation des collaborateurs

La sensibilisation des collaborateurs aux problématiques de durabilité passe d'abord par un engagement de l'entreprise en la matière, puisque la Direction des Ressources Humaines a mis en place des actions pour sensibiliser tous les collaborateurs à la démarche de durabilité de l'entreprise. En effet, tous nos collaborateurs ont été sensibilisés par des formations spécifiques, notamment grâce aux ateliers collaboratifs de la Fresque du Climat, qui permettent d'acquérir une vision systématique des enjeux du changement climatique et de ses conséquences.

De plus, le 27 janvier 2026 l'ensemble des managers et du Management Committee a participé à un atelier animé par la société YLO7 afin de sensibiliser une nouvelle fois les managers à la thématique de la durabilité.

Outre ces informations, l'entreprise a aussi souhaité ajouter, dans l'enquête interne de satisfaction des salariés, People Vox, une section spécifique ESG. Afin de réaliser un baromètre social dont voici le résultat sur les deux dernières années :

ESG - résultats du baromètre social

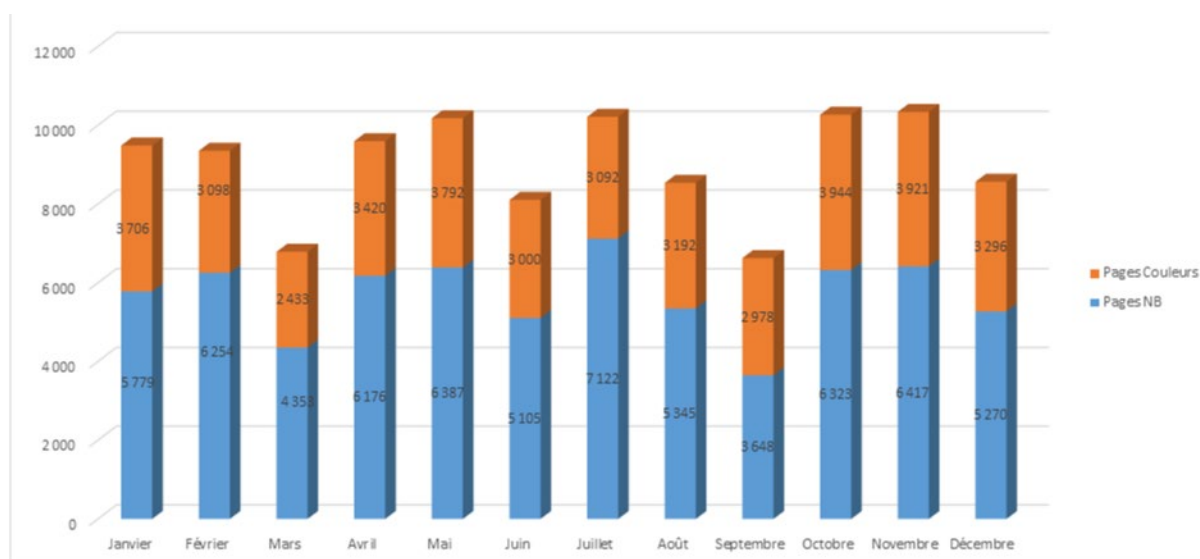


Présentation People Vox pour le compte de SELENCIA | 2026

Enfin, SELENCIA mène aussi des actions concrètes quant à la sensibilisation des collaborateurs, comme l'organisation des journées d'archivage informatique ou encore la réduction des impressions. A cet égard, les collaborateurs ont été sensibilisés afin de réduire le nombre d'impressions et on peut constater une réduction notable, sur plusieurs années, du nombre d'impressions, comme en atteste les chiffres et les graphiques ci-dessous :

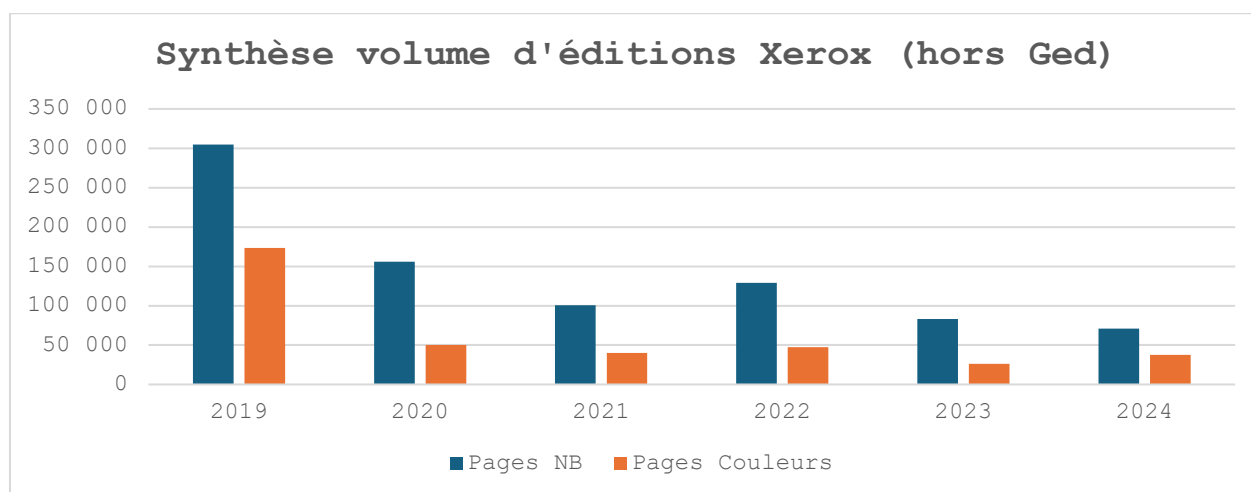
Synthèse volume d'impressions pour l'année 2025 :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
9 485	9 352	6 786	9 596	10 179	8 105	10 214	8 537	6 626	10 267	10 338	8 566



Synthèse volume d'impressions pour les années précédentes :

Nombre de Page	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Pages NB	304 638	156 094	100 651	129 240	83 006	71 119
Pages Couleurs	173 520	50 303	39 886	47 330	26 106	37 493



Concernant le trajet domicile/travail, un forfait mobilité durable a été mis en place à compter du 1er mars 2023 dans la continuité de notre politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale, permettant ainsi de valoriser les moyens de transports durables que sont les vélos, trottinettes et gyropodes. Le salarié a le choix entre le remboursement du Pass Navigo, le bénéfice d'une place de parking ou le bénéfice du forfait de mobilité durable qui est attribué sous la forme d'une indemnité mensuelle. La société met à disposition de ses salariés un local à vélos avec des recharges électriques de façon à encourager les mobilités douces.

(c) Un tournant digital

SELENCIA Retraite poursuit son engagement en matière de durabilité à travers le pilotage d'un tournant digital vis-à-vis de ses intermédiaires et ses clients par la digitalisation des opérations. A cet effet, des tunnels digitaux à disposition des courtiers/CGP ont été développés pour leur faciliter leur démarche de conseil auprès des souscripteurs/adhérents et pour augmenter le caractère durable de notre business model. On note alors une augmentation de l'utilisation de la dématérialisation : ainsi en 2025 les souscriptions/adhésions, versements libres et arbitrages réalisés par voie dématérialisée représentent 74% du total des actes réalisés, contre 63% en 2024, 57% en 2023, 51% en 2022 et 41% en 2021.

Engagées dans une démarche pour emmener ses clients finaux vers plus de durabilité, SELENCIA et sa filiale SELENCIA Retraite proposent à leurs clients de réaliser des actes de façon dématérialisée, avec notamment le choix de l'option « top dématérialisation » qui permet de réduire l'émission de courriers papier.

De plus en plus de clients activent l'option « top dématérialisation » et réalisent de façon dématérialisée des actes sur leur contrat, ci-dessous est présenté le comparatif 2024/2025 pour le contrat PER Zen pour les différents actes de gestion :

Année 2024 :

LIBELLE_ACTE_GESTION	POURCENTAGE_DEMAT_PAR_ACTE
Versement initial	97,14
Arbitrage de profil	60,87
Arbitrage des Plus Values	79,40
Acte arbitrage d'équilibrage	81,82
Arbitrage de gestion	80,52
Arbitrage individuel	74,28
Arbitrage de Lissage	100,00
Arbitrage stop loss	100,00
Arb. fin affect. provisoire	95,58
Rachat partiel	52,05
Rachat total	61,90
Transfert externe sortant	60,95
Transfert total en rente	100,00
Réception de transfert total	87,70
Versement libre	84,18

Année 2025 :

LIBELLE_ACTE_GESTION	POURCENTAGE_DEMAT_PAR_ACTE
Versement initial	98,21
Arbitrage de profil	72,09
Arbitrage des Plus Values	83,33
Acte arbitrage d'équilibrage	80,00
Arbitrage de gestion	83,28
Arbitrage individuel	77,62
Arbitrage de Lissage	96,92
Arbitrage stop loss	90,63
Arb. fin affect. provisoire	97,39
Rachat partiel	55,44
Rachat total	61,36
Transfert externe sortant	61,75
Transfert total en rente	75,00
Réception de transfert total	92,92
Versement libre	87,61

Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement.

Les sujets de de durabilité font l'objet de publications par SELENCIA et ses filiales, certaines publications répondent à des exigences réglementaires et d'autres témoignent d'une volonté de sensibilisation sur les engagements pris par notre Société.

d) Communications réglementaires en matière de durabilité

SELENCIA, la société mère, a créé une page sur son site internet dans la rubrique « Engagements de durabilité » accessible à la page <https://www.selencia.fr/engagements-durabilite/> , où le public peut trouver ses engagements en matière de durabilité, lesquels sont également applicables à SELENCIA Retraite. Le présent rapport sera publié sur cette page où figurent déjà les rapports émis au titre des années 2022, 2023 et 2024.

Concernant les produits, le site <https://doc.selencia.fr> regroupe l'ensemble de la documentation pré-contractuelle, qui explique les engagements prévus par le support en termes de durabilité, ainsi que l'information périodique définie par l'annexe IV du Règlement délégué , qui décrit comment les engagements du support en terme de durabilité ont été atteints , pour les supports se qualifiant comme Article. 8 ou Article. 9 au regard du règlement européen dit SFDR, afin de les rendre facilement accessible au public.

De plus, par l'intermédiaire de sa documentation précontractuelle et aussi dans le cadre de l'information annuelle (relevés de situation annuelle) visant à informer ses clients, des communications et formations spécifiques sont réalisées régulièrement à l'attention de nos collaborateurs.

e) Autres communications

La communication des engagements de SELENCIA Retraite quant au respect des critères de durabilité est réalisée grâce à la publication régulière de rapports d'activités et de rapports réglementaires.

Dans les présentations des contrats faites à destination des intermédiaires d'assurance, les supports en unités de compte labellisés sont mis en avant.

Par ailleurs, la filiale SELENCIA Patrimoine met aussi à disposition des différents distributeurs la liste des unités de comptes labélisés répondant aux critères RSE et ESG, ainsi que d'autres informations en matière de durabilité.

1.3 Produits financiers catalogués article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

Au 31 décembre 2024, SELENCIA Retraite propose un contrat PER qui intègre au moins une option d'investissement promouvant des caractéristiques environnementales et sociales et peut donc être qualifié d'Article 8. Aucun produit ne relève de l'article 9 du règlement SFDR.

S'agissant des supports en unités de compte proposés dans le contrat PER multisupports, SELENCIA Retraite relaiera à ses souscripteurs l'information délivrée par les sociétés de gestion concernant leur classification au regard des articles 8 et 9 du règlement SFDR sur le site <https://selencia.doc.fr>. Actuellement près de 390 supports sont classés comme article 8 et une quarantaine de support article 9.

SELENCIA Retraite a agréé ce type de support dès 2019. Actuellement près de 402 supports sont classés comme relevant des articles 8 et 9. La liste détaillée des supports en unités de compte classifiés en article 8 et article 9 se trouve au point 10 du présent Rapport.

Ces supports en unités de compte représentent 260 millions d'euros fin 2025 sur le total des supports en unités de compte investies, soit 74% du total des unités de compte investies.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution consolidée depuis 2021 :

Périmètre	Selencia Retraite						
Nombre de CD ISIN	Étiquettes de colonnes						
Étiquettes de lignes	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total général
8	12	12	10	19	21	7	81
	5	8	6	15	15	5	54
(3)	7	4	4	4	6	2	27
9	3	3	1	3	4		14
		2		2	2		6
(2)	1						1
(3)	2	1	1	1	2		7
Total général	15	15	11	22	25	7	95

Unités de compte labellisées :

- (1) Finansol,
- (2) Greenfin,

- (3) ISR.

Au 31 décembre 2025, les fonds en euros de SELENCIA Retraite ne relèvent pas de l'article 8 ni de l'article 9 du règlement SFDR.

Depuis déjà quelques années, SELENCIA Retraite a mis en marche sa transformation responsable.

L'année 2023 a marqué un tournant pour SELENCIA Retraite avec son intégration au sein du groupe CARAC. Cette transition s'est accompagnée d'évolutions, notamment en matière de finance durable, afin d'aligner l'entreprise aux ambitions de durabilité définies par la CARAC.

À la suite de la confirmation en 2024 de son rôle d'acteur de la transition, concrétisée par l'élaboration d'une stratégie d'investissement responsable, SELENCIA Retraite a poursuivi en 2025 la dynamique engagée en matière de finance durable, dans la continuité des pratiques CARAC.

SELENCIA Retraite a notamment renforcé la part de ses investissements en actifs durables et a continué ses efforts d'intégration des critères ESG dans ses processus de gestion des investissements, favorisés par le transfert de la gestion du périmètre Euro de SELENCIA Retraite aux équipes d'investissements de la CARAC depuis 2025.

Par ailleurs, 2025 est marqué par l'enrichissement de la politique d'exclusion du Groupe, qui intègre désormais des enjeux liés à la biodiversité, et par une nouvelle phase d'évolution de la stratégie climat du Groupe. SELENCIA Retraite a intégré ces évolutions dans sa stratégie d'investissement et ses pratiques.

Le présent rapport fait état des analyses d'indicateurs sur ces thématiques dans la gestion des investissements de SELENCIA Retraite sur l'année 2025, en cohérence avec la société mère.

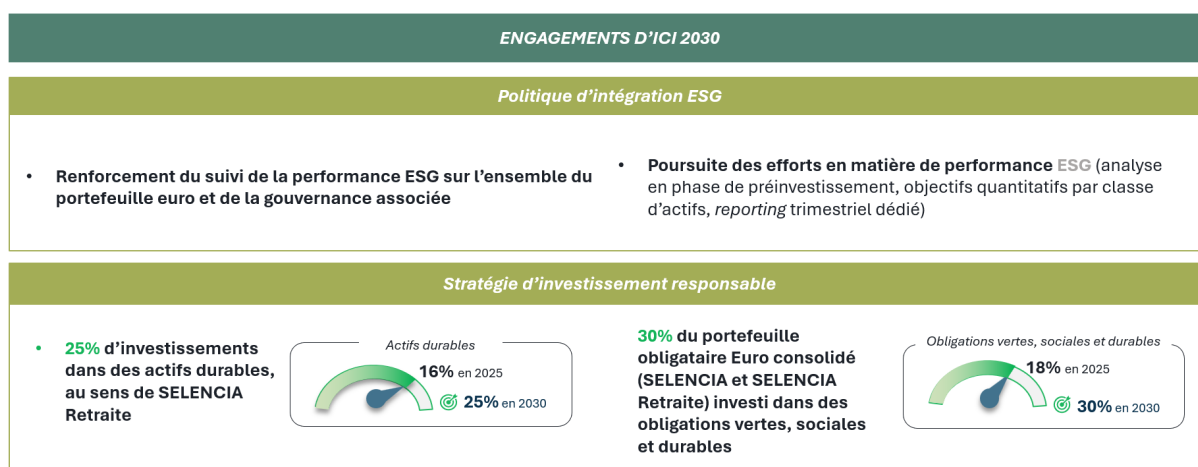
Chiffres clés 2025

- **18% d'obligations vertes, sociales et durables** investies en 2025 (**objectif de 30% d'ici 2030**) sur le portefeuille obligataire de placements en Euro consolidé de SELENCIA et SELENCIA Retraite
- **16% d'actifs durables au sein des placements Euro (objectif de 25% d'ici 2030)**

A.2. Stratégie d'investissement responsable

SELENCIA Retraite a défini une stratégie d'investissement responsable ainsi que des objectifs quantitatifs pour les placements Euro, présentés comme suit :

Figure 1 : Stratégie d'investissement responsable de SELENCIA Retraite



Sources : SELENCIA Retraite, Weastem.

L'élaboration de l'approche d'investissement responsable de SELENCIA Retraite s'est basée sur les jalons de celle de la CARAC, afin de répondre aux enjeux principaux suivants :

Contribuer à une meilleure gestion des risques

Convaincue que le risque financier est intrinsèquement lié au risque extra-financier, SELENCIA Retraite mène une analyse des risques couvrant l'ensemble des classes d'actifs de son portefeuille, à savoir les obligations (d'entreprises et souveraines), les fonds collectifs (d'actifs cotés et non cotés) et l'immobilier de placement.

SELENCIA Retraite intègre les risques ESG dans ses décisions d'investissement via l'application d'exclusions sectorielles. Également, elle réalise annuellement une analyse des controverses et de la performance extra-financière du portefeuille obligataire d'entreprises.

Analyser et prendre en compte de manière spécifique les enjeux de climat et de biodiversité

Par la typologie de ses activités et de ses investissements, et à l'instar de la CARAC, SELENCIA Retraite est concernée par les enjeux liés à la nature, appréhendés au travers du concept de double matérialité, lequel recouvre l'ensemble des enjeux relatifs au climat et à la biodiversité.

- Impact de la nature sur les activités d'investissement : la dépendance des activités financées par SELENCIA Retraite aux services écosystémiques**

Les émetteurs sont exposés à des risques **physiques** (sécheresses, montées des eaux, catastrophes naturelles...) et des **risques de transition** (évolution du mix énergétique,

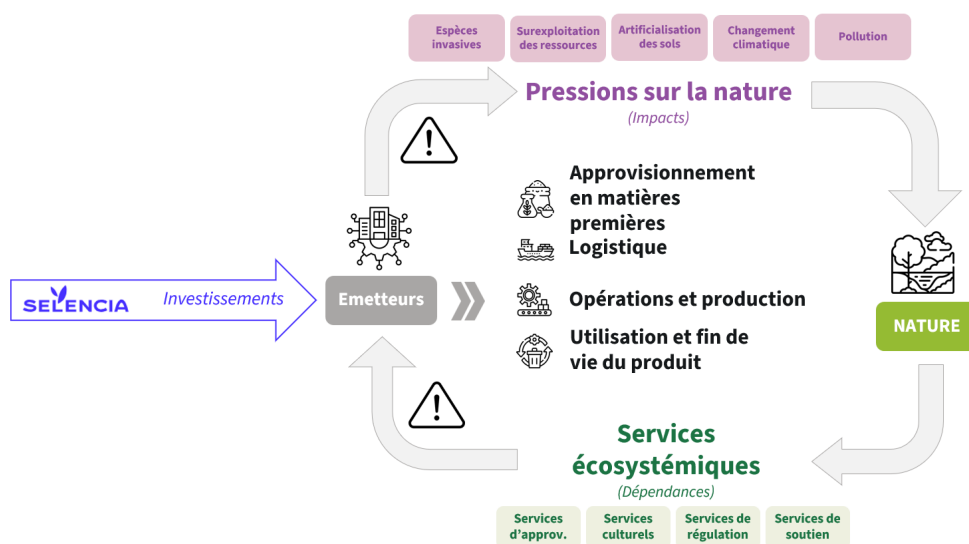
obsolescence de certains modes de transport, actifs échoués...). Les émetteurs peuvent également être **dépendants** d'un certain nombre d'écosystèmes dont la dégradation peut avoir des effets néfastes sur leurs modèles économiques et leur rentabilité.

- **Impact des activités d'investissement sur la nature : les pressions exercées sur la nature par les activités financées par SELENCIA Retraite**

SELENCIA Retraite investit dans des entreprises ayant des chaînes de valeur complexes pouvant impacter directement (ou indirectement) les écosystèmes. Ces impacts peuvent avoir des effets néfastes venant surenchérir les crises climatiques et nuire à la préservation de la biodiversité.

Cette double matérialité peut s'illustrer de la manière suivante :

Figure 2 : Illustration de la relation entre les pressions sur la nature, les services écosystémiques et les activités d'investissement de SELENCIA Retraite



Sources : SELENCIA Retraite, Weastem.

Face à ces enjeux, SELENCIA Retraite conduit des analyses approfondies relatives aux risques physiques et de transition, à la fois climatiques et de biodiversité, pesant sur son portefeuille (voir la section H de ce rapport).

A.3. Actifs durables en portefeuille

Définition

Dans le cadre de la définition de sa stratégie d'investissement responsable, **SELENCIA Retraite a précisé ce qu'elle considère comme actifs durables pour chaque classe d'actifs, en alignant sa définition avec celle de la CARAC.**

En 2024, SELENCIA Retraite s'est fixé un objectif d'investir au minimum 25% de ses placements Euro¹ dans des actifs considérés comme durables à l'horizon 2030.

Les investissements suivants sont considérés comme « durables » au sens de SELENCIA Retraite et de la CARAC² :

- **Obligations :**
 - Les obligations vertes, sociales ou durables
 - La part d'un actif considérée comme alignée à la Taxonomie européenne
- **Fonds collectifs d'actifs :**
 - La part d'objectif minimum d'investissement durable des fonds classifiés Articles 8 et 9 au sens du Règlement SFDR
- **Immobilier de placement :**
 - Les actifs immobiliers justifiant d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) classé A ou B
 - Les actifs immobiliers justifiant d'un DPE C et disposant d'une labellisation environnementale reconnue, assortie d'un seuil minimal d'exigence (par exemple BREEAM « Very Good » ou niveau équivalent).

Cette approche structurée permet à SELENCIA Retraite de piloter de manière opérationnelle l'atteinte de ses objectifs quantitatifs.

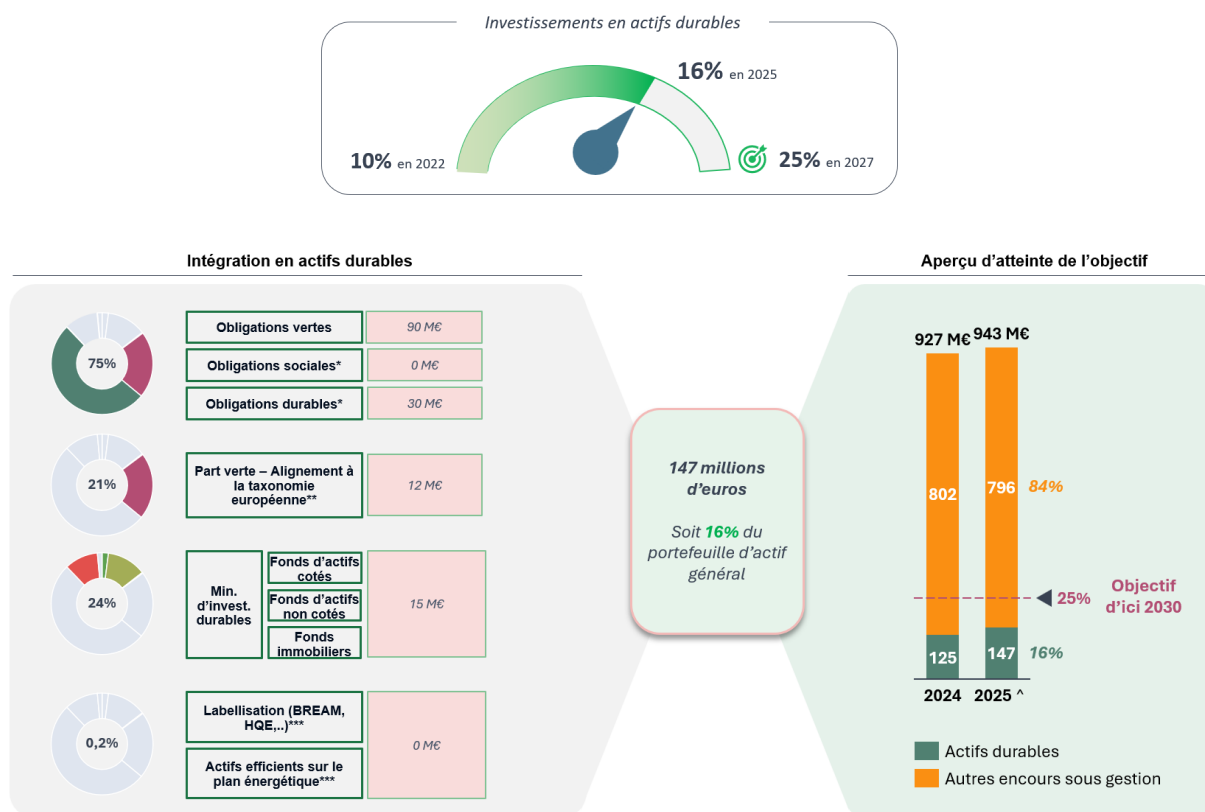
¹ Desquels sont exclus les actions non cotées en direct, le cash – y compris les fonds monétaires, les participations stratégiques non cotées et les structurés taux car considérés comme non pertinents.

² Depuis 2022, la CARAC a développé une méthodologie dédiée à la définition et l'intégration des actifs considérés comme durables. Cette méthodologie a été révisée en cohérence avec les meilleures pratiques du marché et les exigences réglementaires et assure ainsi que les objectifs fixés sont alignés avec la vision du Groupe de la durabilité. Cette méthodologie est celle considérée pour SELENCIA Retraite.

Périmètre des placements Euro

Au 31 décembre 2025, SELENCIA Retraite comptabilise 147 millions d'euros d'actifs durables, tels que définis par SELENCIA Retraite et la CARAC, soit 16% de ses placements Euro.

Figure 3 : Aperçu des objectifs d'investissements en actifs durables pour les placements Euro



* Sustainable Bonds.

** Pas de double comptage pour les obligations vertes / sociales / durables alignées à la Taxonomie européenne.

*** Pour le périmètre des actifs immobiliers de placement.

^ A compter de 2025, les actifs relatifs à de la trésorerie sont exclus du périmètre de suivi et d'intégration de critères ESG.

Sources : SELENCIA Retraite, Weastem, données extra-financières ISS.

L'intégration des fonds à travers leur minimum d'investissement responsable est en ligne avec l'approche de la CARAC, souhaitant renforcer l'engagement envers l'ensemble des sociétés de gestion partenaires (voir la section F de ce rapport).

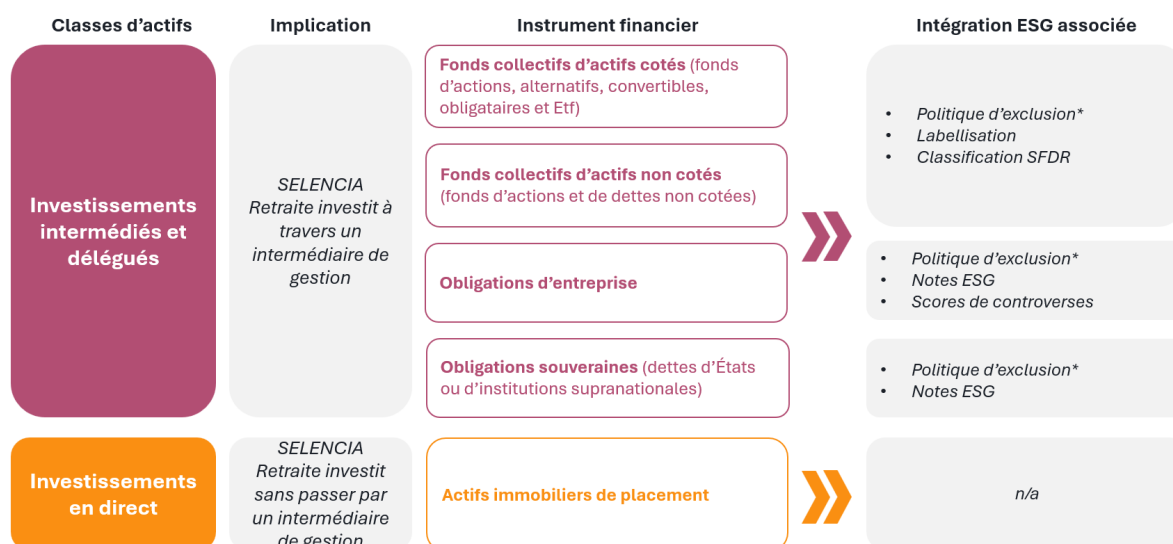
A.4. Démarche d'intégration ESG pour les différentes classes d'actifs

Structure du portefeuille et périmètre couvert

Au 31 décembre 2025, SELENCIA Retraite gère **981 millions d'euros** au sein des placements Euro. La couverture de la stratégie d'investissement responsable atteint 96% des encours³, soit 943 millions d'euros, reflétant une intégration systématique et méthodique des critères extra-financiers pour la majorité des classes d'actifs en portefeuille et sur l'ensemble du cycle d'investissement.

Les investissements sont gérés en direct et de manière externalisée, soit via des mandats de gestion soit au travers de fonds. Selon la classe d'actifs, SELENCIA Retraite intègre des pratiques d'intégration ESG tout au long des différentes phases d'investissement.

Figure 4 : Pratiques d'intégration ESG par classe d'actifs du périmètre des placements Euro de SELENCIA Retraite



* La politique d'exclusion se fait *ex ante*, c'est-à-dire avant la décision d'investissement.

Sources : SELENCIA Retraite, Weastem.

Les placements gérés en direct (hors filiales) sont minoritaires. Ces placements concernent l'immobilier de placement et des produits structurés. Bien que la politique d'exclusion de la société mère, CARAC, prévoit des critères spécifiques applicables aux actifs immobiliers de placement, ceux-ci n'ont pas été pris en compte à ce stade pour SELENCIA Retraite, en raison du poids très limité de cette classe d'actifs dans son portefeuille (0,2% en 2025).

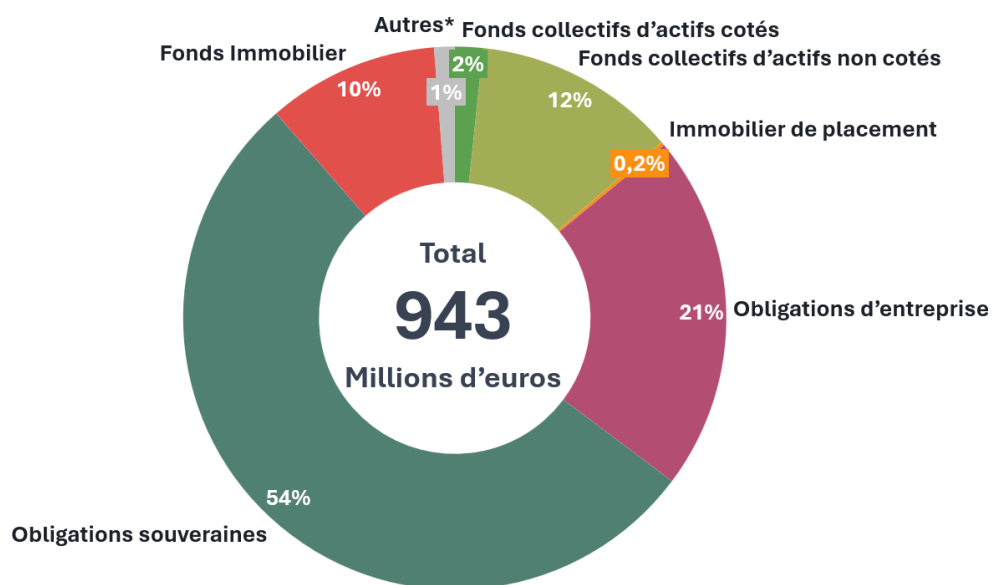
Depuis 2025, les placements Euro sont gérés par les équipes d'investissement de la CARAC, tandis que les placements en unités de compte restent gérés par SELENCIA Retraite. La gestion s'effectue à la fois en direct et en gestion déléguée ; dans ce cadre, les sociétés de gestion doivent respecter les règles et exclusions définies par SELENCIA Retraite. Au 31

³ Sur les 981 millions d'euros d'encours, environ 4% des actifs sont considérés comme non pertinents pour une analyse ESG (e.g. cash spécifique et fonds monétaires depuis 2025).

décembre 2025, la considération des critères ESG de SELENCIA Retraite couvre **97%** des encours totaux. Cette couverture peut être ventilée de la manière suivante :

1. Une couverture de **96%** pour les placements Euro, les 4% restants étant considérés comme non pertinents pour une analyse ESG (e.g. cash spécifique et fonds monétaires depuis 2025) ;
2. Une couverture de **100%** pour les unités de compte.

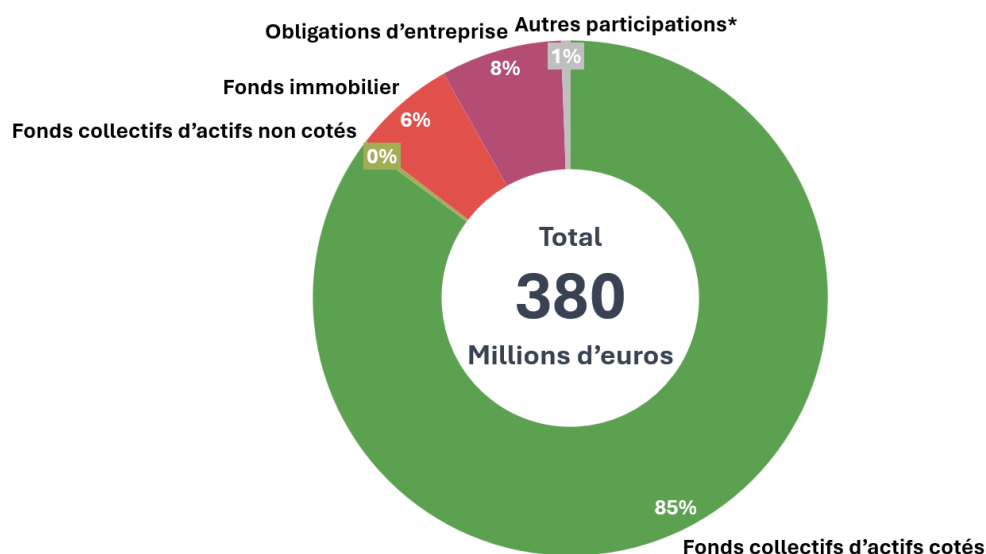
Figure 5 : Structure du portefeuille Euro de SELENCIA Retraite considérant des critères ESG au 31 décembre 2025



* Inclut les structurés taux.

Sources : SELENCIA Retraite, Weastem.

Figure 6 : Structure des unités de compte de SELENCIA Retraite considérant des critères ESG au 31 décembre 2025⁴



* Inclut les actions en direct.

Sources : SELENCIA Retraite, Weastem.

La performance extra-financière est suivie par SELENCIA Retraite pour l'ensemble du portefeuille obligataire (placements Euro) ainsi que pour les fonds collectifs (placements Euro et unités de compte). L'ensemble des pourcentages affichés au sein du présent rapport sont rapportés en montant investi par SELENCIA Retraite.

Intégration ESG sur le portefeuille obligataire

Politique d'exclusion appliquée au portefeuille obligataire



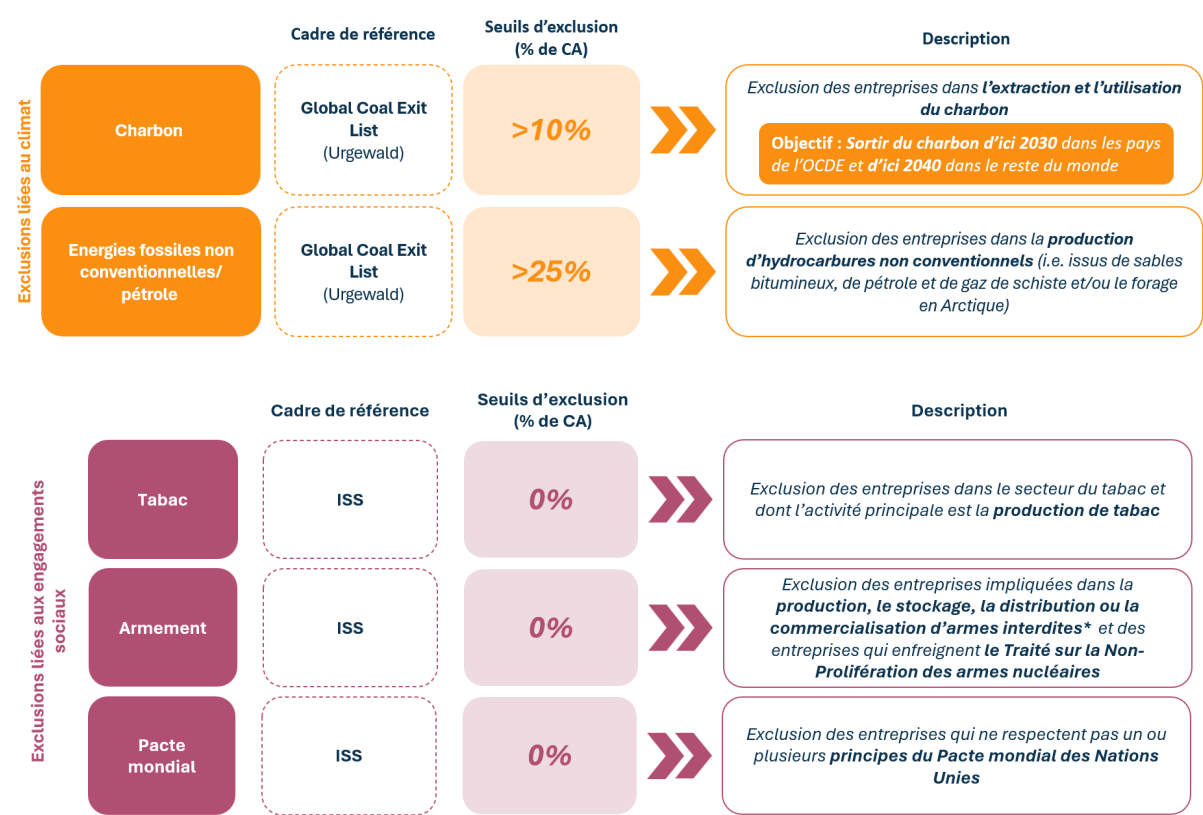
Jusqu'en 2024, la liste d'exclusion de SELENCIA Retraite provenait de la liste reçue par Ageas, ancien actionnaire de SELENCIA Retraite, datant de 2023.

En 2025, SELENCIA Retraite a mené un travail d'harmonisation de sa politique d'exclusion applicable aux placements Euro avec celle de la CARAC, conformément à ses engagements, sur les périmètres des exclusions liées aux enjeux de climat et aux enjeux sociaux.

⁴ La classification des titres évolue cette année afin d'aligner les pratiques de SELENCIA Retraite sur celles de la CARAC. Les « produits structurés » sont reclassés en « obligations d'entreprise », tandis que les « fonds immobiliers », historiquement inclus dans les « fonds collectifs d'actifs cotés », disposent désormais de leur propre catégorie.

Les exclusions relatives aux nouveaux investissements portent sur les critères suivants :

Figure 7 : Thématiques couvertes par la politique d'exclusion de SELENCIA Retraite



(*) Mines antipersonnel, bombes à sous-munition, armes chimiques, armes biologiques.
Sources : CARAC, SELENCIA Retraite, Weastem, données extra-financières ISS.

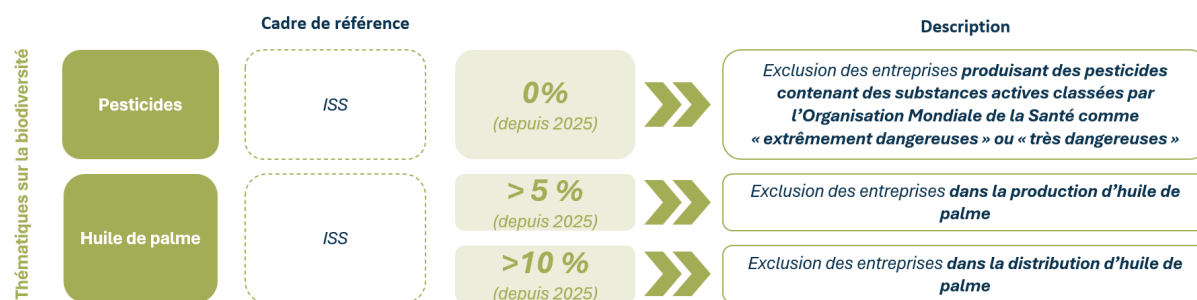
Évolutions dans la politique d'exclusion de SELENCIA Retraite en 2025

Dans le cadre du déploiement de la stratégie dédiée à la biodiversité en 2024, la CARAC a fait évoluer sa politique d'exclusion pour intégrer de nouveaux critères. Ces critères visent à exclure les entreprises impliquées dans des activités ayant un impact négatif sur les écosystèmes et la biodiversité et, ainsi, à privilégier les investissements dans celles qui déploient des initiatives intégrant des pratiques responsables.

Depuis 2025, le placements Euro de SELENCIA Retraite étant géré par les équipes d'investissement de la CARAC, la politique d'exclusion appliquée aux actifs de SELENCIA Retraite a poursuivi son harmonisation avec la politique de la CARAC, et s'étend à présent à des enjeux de biodiversité.

Les politiques d'exclusion de SELENCIA Retraite et de la CARAC sont désormais parfaitement alignées.

Figure 8 : Nouvelles thématiques biodiversité couvertes par la politique d'exclusion de SELENCIA Retraite



Sources : CARAC, Weastem, données extra-financières ISS.

A cet égard, l'ensemble des titres du portefeuille obligataire d'entreprises respecte la politique d'exclusion sur le charbon, la production d'hydrocarbures non-conventionnels et relatifs aux engagements sociaux, en cohérence avec les exigences portées par la société mère CARAC.

Performance extra-financière du portefeuille obligataire

Note ESG du portefeuille obligataire

Depuis 2023, SELENCIA Retraite analyse annuellement la performance extra-financière de son portefeuille obligataire. Pour cela, elle s'appuie notamment sur les notes fournies par l'agence de notation extra-financière ISS qui analyse un ensemble de critères permettant d'évaluer la maturité d'un émetteur sur toutes les dimensions de l'analyse ESG. La notation proposée se décline au travers d'une note comprise entre 0 et 100, avec les seuils suivants :

- Performance médiocre : [0 – 24,9]
- Performance moyenne : [25 – 49,9]
- Performance bonne : [50 – 74,9]
- Performance excellente : [75 – 100]

Cette méthodologie est appliquée au niveau du (i) portefeuille obligataire consolidé, du (ii) portefeuille obligataire d'entreprises et du (iii) portefeuille obligataire souverain.

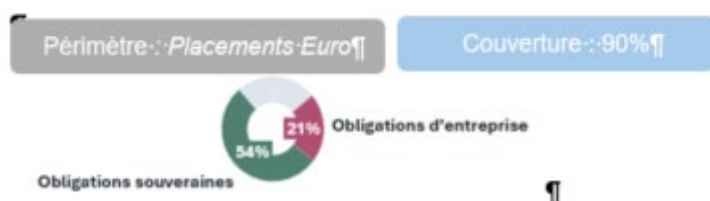
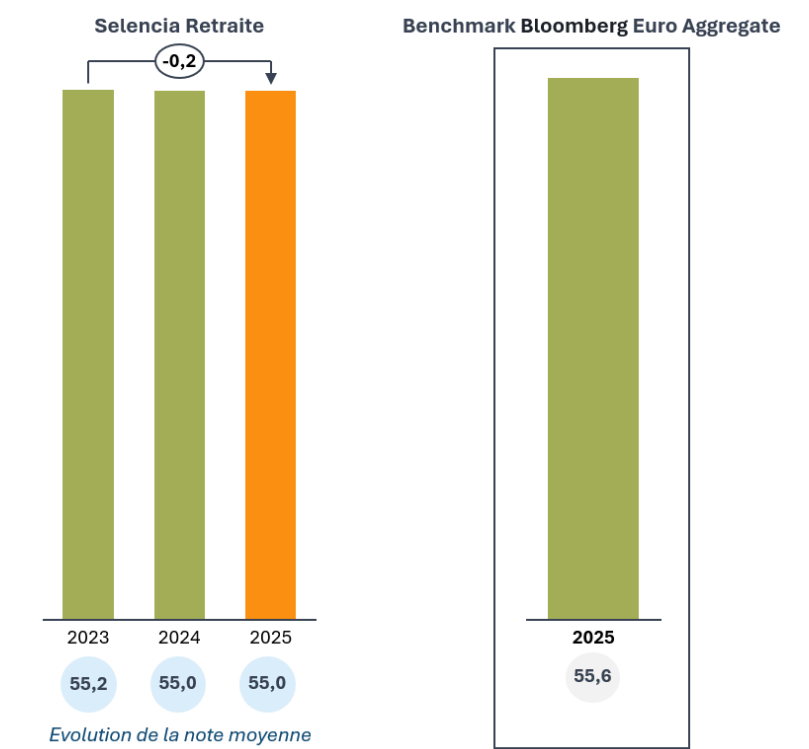
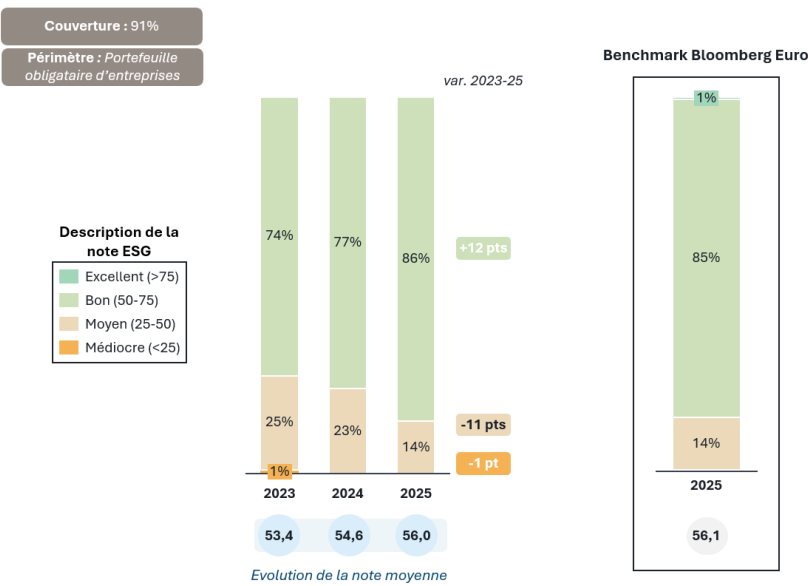


Figure 9 : Evolution de la note ESG du portefeuille obligataire de SELENCIA Retraite au 31 décembre 2025 et comparaison avec son indice de référence, Bloomberg Euro Aggregate



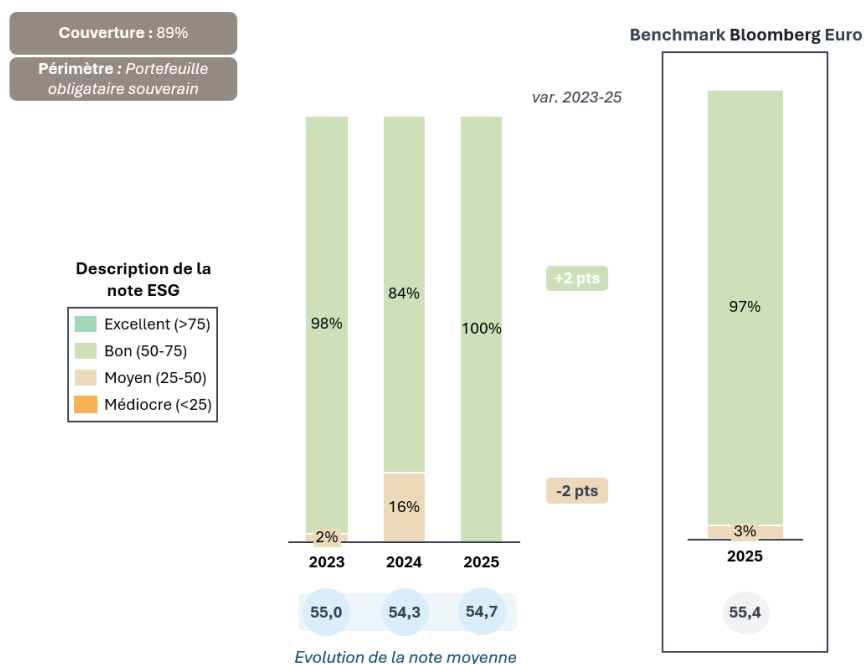
Sources : SELENCIA Retraite, Weastem, données extra-financières ISS.

Figure 10 : Evolution de la note ESG du portefeuille obligataire d'entreprises au 31 décembre 2025 et comparaison avec son indice de référence, Bloomberg Euro, réduit au périmètre entreprise



Sources : SELENCIA Retraite, Weastem, données extra-financières ISS.

Figure 11 : Evolution de la note ESG du portefeuille obligataire souverain au 31 décembre 2025 et comparaison avec son indice de référence, Bloomberg Euro, réduit au périmètre souverain



Sources : SELENCIA Retraite, Weastem, données extra-financières ISS.

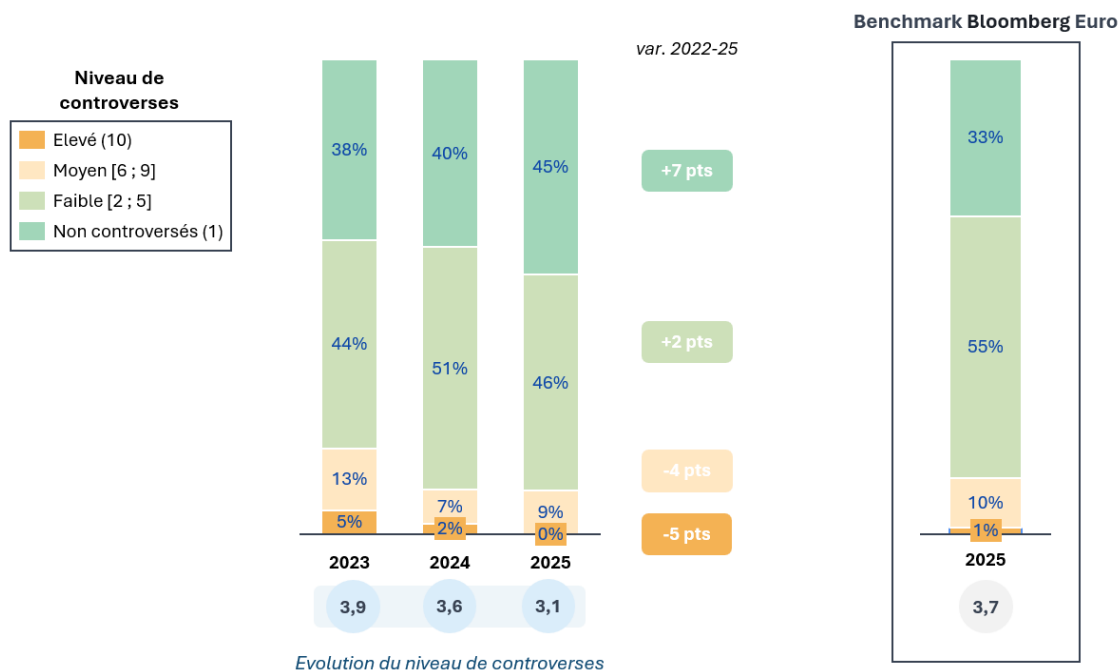
Depuis 2023, la note ESG du portefeuille obligataire d'entreprises de SELENCIA Retraite s'est nettement améliorée (+2,6 points), portée par une augmentation de 12 points de la part des notes considérées comme « bonnes » par ISS et par une diminution de l'exposition aux encours notés « moyens » ou « médiocres ».

En 2025, la note ESG du portefeuille obligataire souverain de SELENCIA Retraite demeure globalement stable, avec une légère baisse de 0,3 point par rapport à 2023. Cette stabilité masque toutefois une évolution qualitative de la répartition des émetteurs : plus aucun émetteur ne présente un profil ESG « moyen » par rapport à 2024.

Score de controverses du portefeuille obligataire d'entreprises



Figure 12 : Analyse des scores de controverse du portefeuille obligataire d'entreprises au 31 décembre 2025 et comparaison avec son indice de référence, le Bloomberg Euro, réduit au périmètre entreprise



Sources : SELENCIA Retraite, Weastem, données extra-financières ISS.

En 2025, SELENCIA Retraite poursuit le suivi des scores de controverse ESG au sein du portefeuille d'obligations d'entreprise. Cette démarche inclut l'appréciation de l'intensité des controverses et le degré de participation des entreprises impliquées. Le niveau de controverses s'est amélioré en 2025 (-0,5 points) par rapport à fin 2024 et reste meilleur que celui du benchmark Bloomberg Euro. A fin 2025, SELENCIA Retraite n'est plus exposé qu'à un seul émetteur sujet à un niveau de controverse élevé. L'évaluation des controverses s'appuie sur les données initiales fournies par ISS, enrichies par un examen approfondi des actifs potentiellement problématiques afin d'affiner la compréhension des enjeux ESG par les équipes d'investissement.

Intégration ESG sur le portefeuille des fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés

Politique d'exclusion appliquée au portefeuille des fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés

Pour les nouveaux investissements, SELENCIA Retraite s'assure que les exclusions des sociétés de gestion partenaires soient *a minima* aussi engageantes que celles qu'elle a définies au niveau des investissements en obligations d'entreprise.

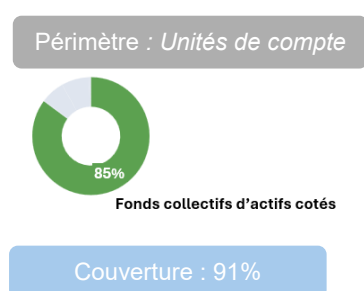
Performance extra-financière du portefeuille des fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés

SELENCIA Retraite effectue trois analyses complémentaires portant sur l'intégration des critères de durabilité de ses investissements indirects, portant à la fois sur les sociétés de gestion et sur les fonds collectifs qu'elles gèrent :

1. Une évaluation de la notation de performance des fonds collectifs en matière de développement durable, selon les données de Morningstar ;
2. Une étude sur les fonds collectifs ayant une labellisation extra-financière (i.e., ISR) ;
3. Une analyse relative aux classifications des fonds collectifs investis selon le Règlement SFDR.

Les résultats de ces analyses sont présentés ci-dessous.

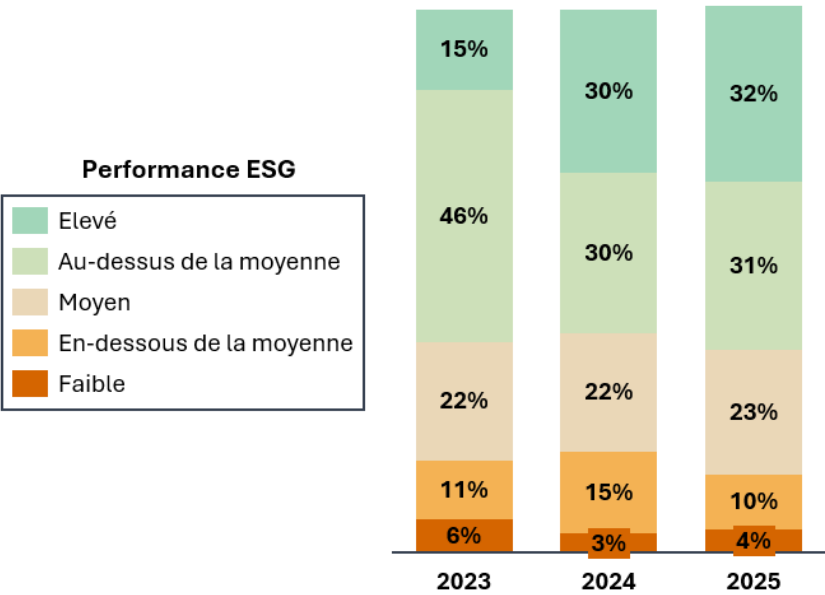
Performance ESG des fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés selon Morningstar



En 2025, l'analyse est limitée aux unités de compte pour des raisons d'indisponibilité des données sur les placements Euro.

Selon la méthodologie propriétaire de Morningstar, les fonds collectifs reçoivent une notation ESG sur une échelle allant de « faible » correspondant à 1 globe, à « élevé » représentée par 5 globes. La notation « Morningstar Sustainability Rating » est une mesure de la qualité de gestion des risques et opportunités ESG des entreprises dans lesquelles un fonds est investi, relativement à d'autres fonds.

Figure 13 : Evolution de la distribution de la performance ESG des fonds collectifs d'actifs cotés de SELENCIA Retraite



Sources : SELENCIA Retraite, Weastem, données extra-financières Morningstar.

Les fonds collectifs investis par SELENCIA Retraite affichent une performance ESG globale supérieure à la moyenne du marché.

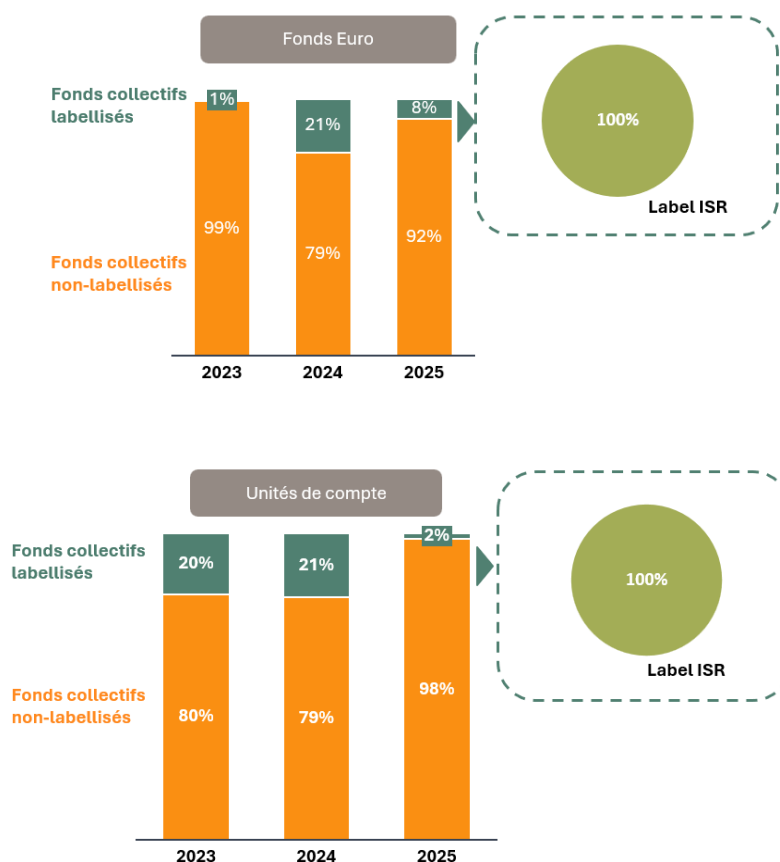
Labellisation des fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés et des fonds immobiliers

SELENCIA Retraite analyse annuellement la labellisation des fonds dans lesquels elle investit, aussi bien pour les fonds des placements Euro que pour ceux des unités de compte.

Au 31 décembre 2025, 8% des fonds des placements Euro avaient une labellisation extra-financière, et 2% des fonds des unités de compte.



Figure 14 : Distribution des fonds collectifs labellisés des placements Euro et en unités de compte*



La baisse de part de fonds labellisés observée s'explique pour deux raisons principales :

- Sur le fonds Euro :
 - (i) **Un changement de méthodologie** dans la classification des actifs avec l'exclusion des fonds monétaires du périmètre d'intégration ESG
 - (ii) **La sortie des fonds d'actions labellisés** en portefeuille en 2024
- Sur les unités de compte, un **changement de source de la donnée** : l'analyse des fonds labellisés s'est basée en 2025 sur les informations directement communiquées par les fonds via les EET (European ESG Template).

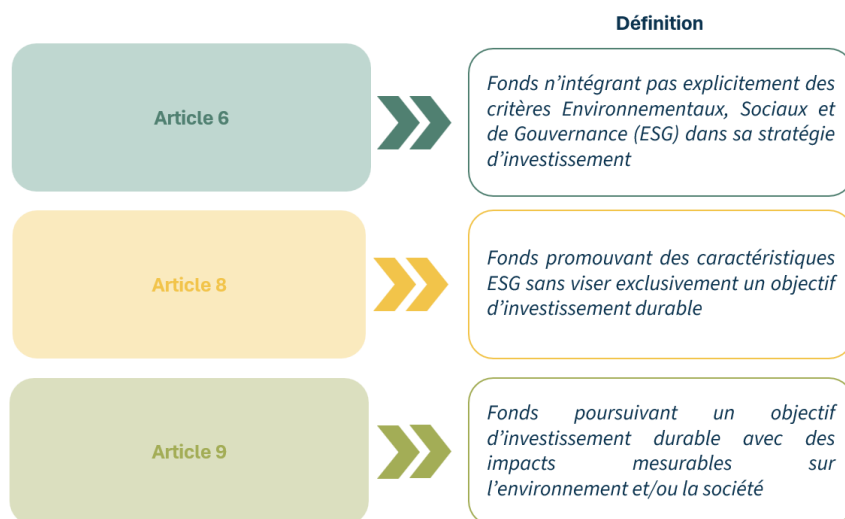
*En raison d'un changement de classification des actifs, le périmètre de fonds couverts par l'analyse a été réduit en 2025.

Sources : SELENCIA Retraite, Weastem.

Classification SFDR des fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés

SELENCIA Retraite recense à travers un suivi granulaire l'ensemble des investissements au sein de fonds collectifs conformément au règlement UE 2019/2088 SFDR ou Disclosure entré en vigueur le 10 mars 2021.

Figure 15 : Description de la classification SFDR



Sources : SELENCIA Retraite, Weastem, Commission Européenne.



Zoom pédagogique : Evolution du cadre SFDR vers « SFDR 2.0 »

Le cadre actuel de la SFDR, et en particulier la distinction entre les produits relevant des articles 6, 8 et 9, constitue aujourd'hui une référence obligatoire utilisée par les acteurs de marché pour présenter et structurer leurs offres. Toutefois, dans la pratique, ces catégories peuvent recouvrir des réalités et des niveaux d'ambition différents selon les produits, ce qui limite parfois la lisibilité et la comparabilité pour les investisseurs.

La proposition de réforme du "SFDR 2.0", publiée par la **Commission européenne** le 20 novembre 2025, vise à faire évoluer ce cadre en introduisant un **nouveau système de catégories de produits** reposant sur des critères plus explicites et harmonisés.

- **Article 6 (produit non catégorisé SFDR 2.0)** : Intégration des risques de durabilité et évaluation des impacts
- **Article 6.A (produit non catégorisé SFDR 2.0)** : Transparence limitée et interdiction d'utiliser des termes ESG dans le nom ou la communication
- **Article 7 (catégorie produit de transition)** : Produits orientant les investissements vers des entreprises et/ou des projets qui ne sont pas encore durables, mais qui s'engagent sur une voie de transition crédible
- **Article 8 (catégorie produit ESG basics)** : Autres produits intégrant diverses approches d'investissement ESG, mais ne répondant pas aux critères des catégories d'investissement durable ou de transition.
- **Article 9 (catégorie produit durable)** : Produits contribuant à des objectifs de durabilité, tels que les investissements dans des entreprises ou des projets qui répondent déjà à des normes de durabilité élevées.
- **Article 9 bis** : Produits mix (combinaison de deux ou plus produits catégorisés articles 7,8 ou 9)

Cette évolution doit permettre :

- Une **meilleure lisibilité pour les investisseurs**,
- Une **comparabilité renforcée entre produits**,
- Un **encadrement plus clair des communications en matière de durabilité**
- Un **reporting allégé** avec notamment le reporting PAI supprimé au niveau de l'entité, considéré comme déjà couvert avec la CSRD.
-

À ce stade, la réforme « SFDR 2.0 » est **encore en discussion** et son contenu n'est pas définitif, une application opérationnelle étant envisagée à **partir de 2027-2028**.

Source : SELENCIA Retraite, Weastem, Commission européenne.

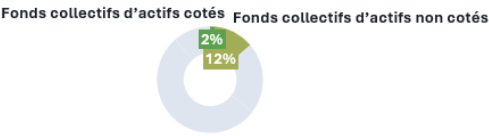
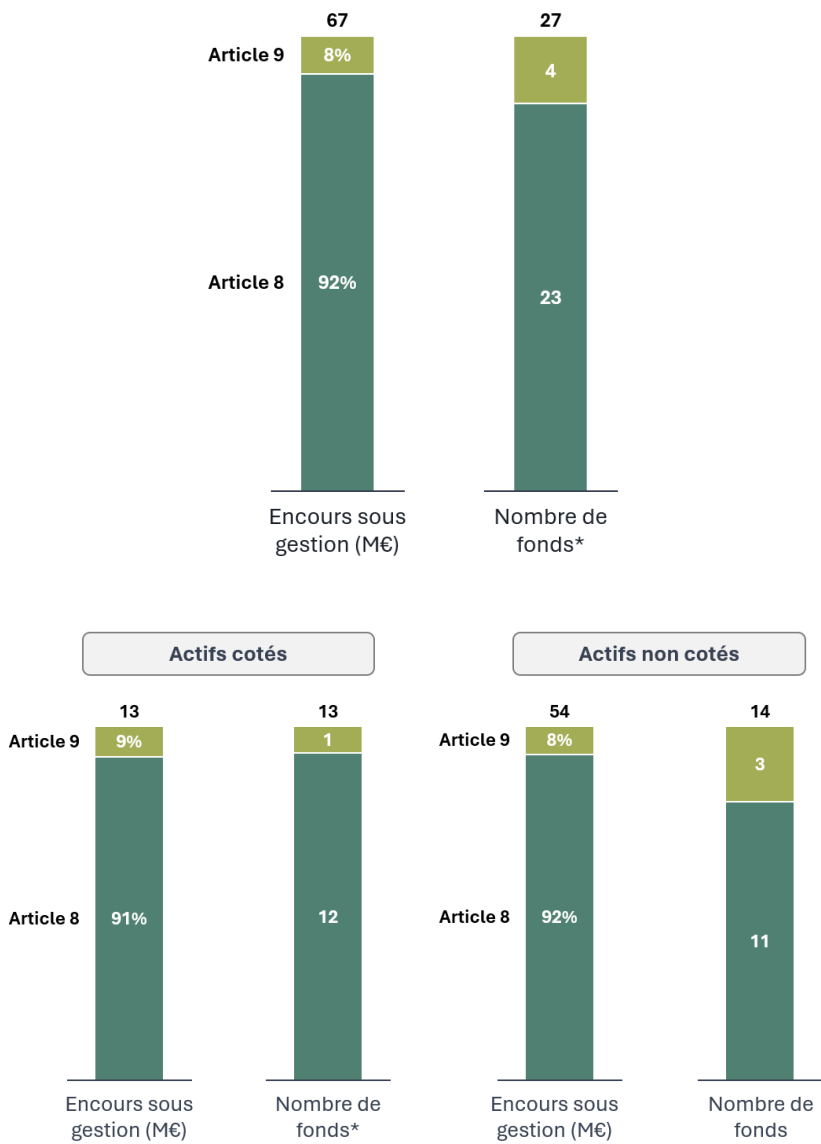


Figure 16 : Répartition des classifications SFDR au niveau des fonds des placements Euro de SELENCIA Retraite au 31 décembre 2025



* Exclusion des fonds en liquidation.
Sources : SELENCIA Retraite, Weastem.

Périmètre : Unités de

Couverture : 100%

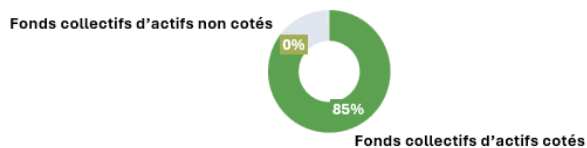
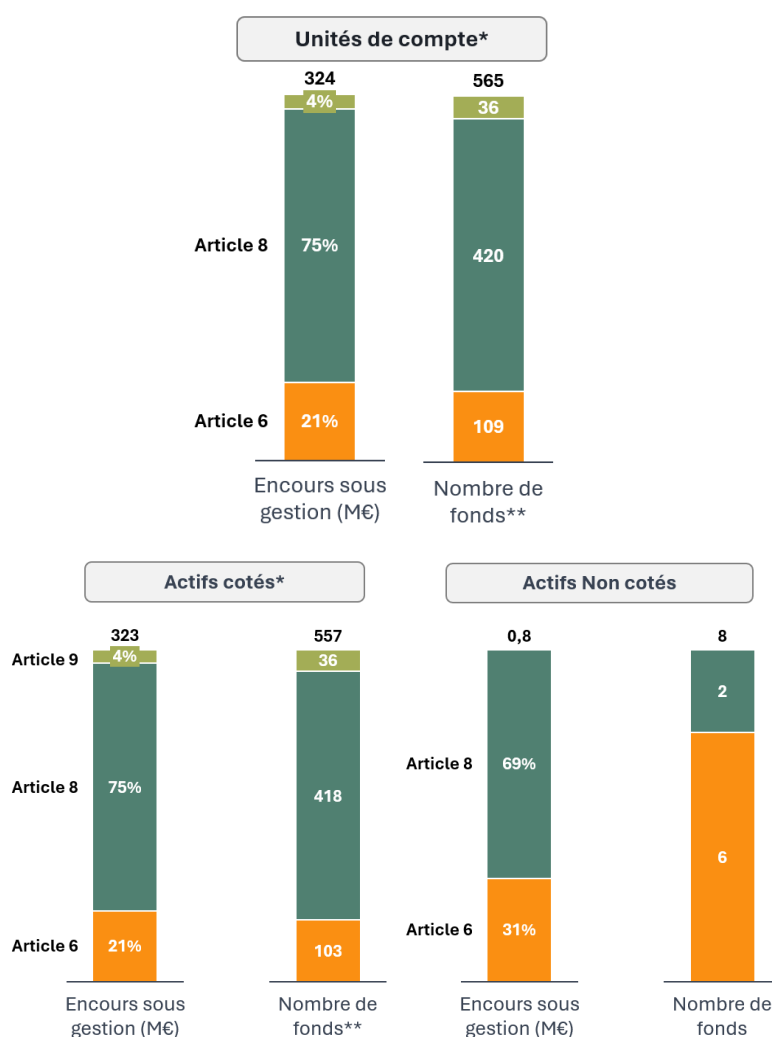


Figure 17 : Répartition des classifications SFDR au niveau des fonds des unités de compte* de SELENCIA Retraite au 31 décembre 2025



* Nette amélioration de la disponibilité des données en 2025, expliquant l'augmentation significative du taux de couverture de l'analyse par rapport aux résultats communiqués en 2024.

**Exclusion des fonds en liquidation.

Sources : SELENCIA Retraite, Weastem, données extra-financières ISS.

Sur ses unités de compte, SELENCIA Retraite a formulé l'engagement en 2025 que les fonds classifiés Article 6 représentent un maximum de 15% du nombre de fonds référencés jusqu'en 2030, avec un objectif fixé à 10% pour la suite.

B. Moyens internes déployés par SELENCIA Retraite

SELENCIA Retraite est engagé dans une démarche active de durabilité qui mobilise l'ensemble de ses équipes : direction générale, direction financière, direction technique et produits, direction juridique, fonctions audit, risques et conformité mais aussi direction des ressources humaines et direction informatique, et sous la coordination du Secrétariat Général.

Les équipes de SELENCIA interagissent avec leurs collègues des filiales de SELENCIA : SELENCIA Retraite, SELENCIA Patrimoine et SELENCIA Services, ainsi qu'avec sa société mère La CARAC, dans le souci constant d'une meilleure efficacité : partage d'informations, groupes de travail ...

Depuis 2021, une veille permanente sur ce sujet a été mise en place par la direction juridique afin d'informer et de mobiliser les collaborateurs et s'agissant d'un sujet très transverse, des réflexions ont été entamées sur la meilleure gouvernance à mettre en place pour faire rayonner la culture de la durabilité dans l'entreprise.

Ces réflexions ont abouti à la création du comité ESG dans le courant de l'année 2022 au niveau de SELENCIA et ses filiales, répondant directement du Directeur Général de SELENCIA, et qui présente son plan d'action au conseil d'administration, ce qui souligne l'engagement de l'entreprise et l'importance qu'elle accorde aux aspects ESG.

Ce comité est composé des membres du Management Committee, des Responsables des fonctions clé Conformité, Actuariat, Risque et Audit et des responsables des fonctions directement impactées et son rôle est le suivant :

- Définition des actions à mener par les différents comités de SELENCIA et les Directions opérationnelles des différentes entités de SELENCIA et ses filiales,
- Suivi de l'état d'avancement des différentes actions identifiées par chantier / comité / direction,
- Coordination entre les différents chantiers,
- Validation des rapports ESG,
- Evaluation de l'état d'avancement par rapport aux orientations stratégiques,
- Reporting de l'état d'avancement du chantier ESG auprès des conseils d'administration de SELENCIA et de ses filiales.

Les sujets liés à la durabilité seront intégrés aux compétences du Comité d'Audit, comité statutaire émanant du Conseil d'Administration, dans un souci d'amélioration constante de la qualité et de l'efficacité de la gouvernance.

Le Conseil d'administration exerce un rôle majeur dans le contrôle et la supervision de la gestion de l'entreprise. Conformément aux statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux. La gouvernance en matière de durabilité de SELENCIA sera progressivement redéfinie dans le cadre de l'intégration dans le groupe Carac.

D'autre part, considérant que le développement durable concerne et impacte la totalité des directions métiers, SELENCIA a décidé de ne pas se doter d'une direction dédiée au développement durable. A titre d'exemple, l'année 2024 a vu la poursuite des travaux sur la durabilité par les différentes directions de SELENCIA :

Direction technique et produits : travail avec les sociétés de gestion pour le référencement d'unités de compte relevant de l'article 8 et de l'article 9 du règlement SFDR, travaux de réflexion sur la classification du fonds en euros, révision des marches cibles pour notamment prendre en compte la durabilité, etc ;

- Risk management : modélisation des risques de durabilité et réalisation des test prévus par les régulateurs français et britanniques
- Direction financière : travail avec les sociétés dépositaires des mandats de gestion pour s'assurer du respect des principes guidant les investissements de la société, etc
- Direction juridique et conformité: participation aux groupes de travail avec la CARAC sur la CSRD, veille juridique à destination des opérationnels, et coordination sur les sujets de durabilité et le prestataire South Pole, révision des marches cibles pour notamment prendre en compte la durabilité, etc,
- Direction des systèmes d'information : mise en place d'actions concrètes pour réduire l'impact environnemental de la société, etc ;
- Direction des ressources humaines : formations et sensibilisations à tous les collaborateurs.

Par ailleurs, et afin d'être en mesure de suivre ses indicateurs de durabilité pour ses placements financiers, SELENCIA dispose de licences ISS Global Access de Sustainalytics et de licences Morningstar Direct de Morningstar.

De plus, SELENCIA a mandaté la société South Pole, qui vient aux droits de la société CO2LOGIC, en 2024 afin de poursuivre la démarche entamée depuis plusieurs années, avec la société CO2Logic pour la mesure des émissions de CO2 et ce afin de poursuivre notre effort de réduction des émissions.

Enfin SELENCIA, la maison mère, effectue chaque année une déclaration auprès de l'organisme CITEO qui indique que le bilan d'impact environnemental au regard des papiers pour l'année 2025 est le suivant : 6.743 tonnes déclarées avec une contribution de 646.47 euros pour les mises en marché 2025. On note une progression intéressante par rapport à l'année 2024 pour laquelle les données étaient les suivantes :12.275 tonnes déclarées avec une contribution de 1 063.75 euros pour les mises en marché 2024.

C. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance

Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité et des entités que cette dernière contrôle le cas échéant.

Les principes de gouvernance sont déclinés dans la Charte de gouvernance. SELENCIA Retraite est gouverné par un Conseil d'administration dont les membres présentent une diversité de compétences et d'expériences acquises tout long de leur parcours professionnel. En accord avec la réglementation en vigueur, les membres du Conseil d'administration et les dirigeants effectifs disposent, à tout moment, de l'honorabilité, des connaissances, des compétences, de l'expérience et du temps nécessaire au bon exercice de leurs fonctions.

La gouvernance est duale, partagée entre un Président du Conseil d'administration et un Directeur général, lequel est secondé par un directeur général adjoint. L'organisation s'appuie sur des comités, certains transverses, communs à toutes les entités, qui permettent de s'assurer d'une bonne gouvernance.

Les instances de gouvernance de la Société bénéficient d'un suivi régulier des développements de la réglementation et des conséquences concrètes de celle-ci sur l'activité de l'entreprise ce qui leur permet de prendre les décisions requises en connaissance de cause.

Les membres des instances disposent des compétences requises afin de comprendre et d'appréhender au mieux les enjeux climatiques, sociétaux et de gouvernance, et les évolutions de la société pour permettre de stimuler l'accumulation d'expertise au plus haut niveau de l'organisation.

La création d'un comité spécifique ESG, fait suite à la volonté de la Direction Générale de placer la durabilité au centre des priorités et des actions de SELENCIA et de ses filiales et de mettre en exergue la dimension ESG au sein de tous les niveaux de l'activité de la société.

Le Conseil d'administration contrôle la mise en œuvre de cette stratégie en validant les orientations de la société sur les enjeux énergie climat en s'appuyant sur les travaux du comité ESG. Le Conseil d'administration par le biais de la Direction Générale met en œuvre les moyens aux fins d'identifier et de cartographier les différents enjeux, en priorisant les décisions susceptibles d'avoir une incidence sur ces problématiques. Le présent rapport est présenté au Conseil d'administration annuellement.

Inclusion, conformément dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité

La rémunération des collaborateurs prend en compte des critères durabilité :

- Des objectifs communs sont prévus dans notre accord d'intéressement,
- Des critères RSE ont été ajoutés pour la part variable des commerciaux,
- Au titre de l'année 2025 un objectif collectif ESG a été fixé aux collaborateurs de classe 6.2 et 7.1.

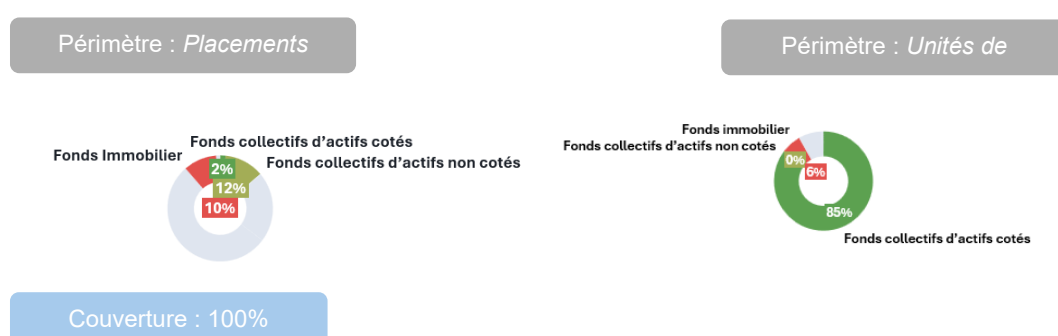
Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

La charte de gouvernance de la société a été revue notamment afin d'intégrer le comité ESG, lequel mettra au cœur de la stratégie de l'entreprise les enjeux ESG.

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion

D.1. Stratégie d'engagement

Investissements via les mandats et les fonds collectifs



Sur le périmètre des investissements dont la gestion est externalisée auprès de sociétés de gestion, SELENCIA Retraite réalise une analyse a posteriori, notamment au regard de leur adhésion aux Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI) et des informations qu'elles publient sur leurs démarches d'engagement ESG.

Cette analyse vise à documenter les pratiques observées des sociétés de gestion en portefeuille et ne constitue pas, en tant que telle, un critère d'investissement.

A défaut d'être signataire des UNPRI, SELENCIA Retraite requiert des sociétés de gestion qu'elles aient une politique d'investissement intégrant des critères ESG. Cette règle s'applique aux investissements délégués des placements Euro ainsi qu'à ceux libellés en unités de compte.

A l'avenir, SELENCIA Retraite sera encore plus exigeante quant à la performance ESG de ses sociétés de gestion partenaires et des fonds investis, en raison du renforcement de sa politique d'investissement responsable au cours des deux dernières années.

Pour certains fonds collectifs investis dans des actifs non cotés, SELENCIA Retraite est représentée au sein des Conseils de Surveillance, ce qui lui permet de mettre en avant sa vision concernant les enjeux de durabilité.

Avec l'intégration de la gestion des placements Euro de SELENCIA Retraite par les équipes d'investissement de la CARAC, les nouveaux fonds investis feront à l'avenir l'objet d'une due diligence ESG systématique de leurs pratiques.

D.2. Politique de vote

Investissements en actions détenues en direct

Au 31 décembre 2025, SELENCIA Retraite ne détient aucune action en direct sur ses placements Euro. Au travers de ses placements en unités de compte, la part d'actions en direct reste marginale (0,002%).

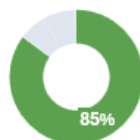
Étant donné la très faible exposition des portefeuilles à des actions détenues en direct, la définition et la mise en place d'une politique de vote n'est pas pertinente pour un acteur tel que SELENCIA Retraite. Ainsi, SELENCIA Retraite n'a pas défini de politique concernant sa participation aux assemblées générales.

Investissements en actions au sein de fonds collectifs

Périmètre : *Placements Euro*

Périmètre : *Unités de compte*

Fonds collectifs d'actifs cotés



Fonds collectifs d'actifs cotés

Couverture : 100%

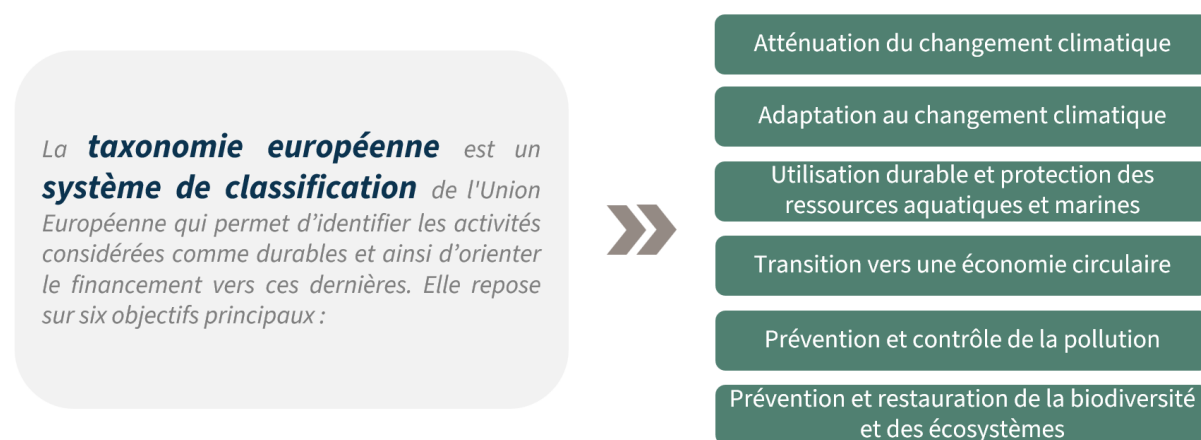
Sur le périmètre des investissements en actions détenues via des fonds collectifs (9,6% des placements Euro et unités de compte confondus), SELENCIA Retraite laisse à la société de gestion la liberté d'appliquer sa propre politique de vote.

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Périmètre : Placements Euro et Unités de compte

Depuis 2022, SELENCIA Retraite analyse annuellement le taux d'éligibilité et d'alignement à la Taxonomie européenne (EU 2020/852) des placements Euro, en se basant sur les données extra-financières ISS. Dans une logique d'amélioration continue de ses pratiques, SELENCIA Retraite intègre les unités de compte depuis 2025.

Figure 18 : Explication de la Taxonomie européenne



Sources : Weastem, Commission européenne.

L'analyse d'éligibilité et d'alignement à la Taxonomie Européenne inclut l'ensemble des classes d'actifs du portefeuille détenu par SELENCIA Retraite, (y compris le périmètre d'actifs non couverts par les pratiques d'intégration ESG), sur l'actif général et les unités de compte, à l'exception des obligations souveraines exclues de l'analyse car considérées comme non pertinentes. Le taux de couverture de l'analyse est de 63 %, les obligations souveraines couvrant 37 % du portefeuille total (actif général et unités de compte confondus) de SELENCIA Retraite.

Périmètre Euro et unités de comptes confondus, au 31 décembre 2025, la part d'actifs éligibles mais non alignés à la Taxonomie européenne sur la base du chiffre d'affaires est d'environ 1,2 % et d'environ 1,3 % sur la base des dépenses d'investissement (CapEx). Le taux d'alignement atteint quant à lui 1,7 % sur la base des revenus et 2,4 % sur la base des CapEx, selon les données extra-financières ISS et les informations directement communiquées par les fonds via les EET (European ESG Template).

Indicateurs Taxonomie sur le périmètre de l'actif général et des unités de compte :

Données requises	En %	En montant monétaire
Numérateur : Valeur moyenne pondérée de tous les investissements dans des activités alignées à la taxonomie par rapport à l'actif total (hors expositions)		
Sur la base du chiffre d'affaires des entreprises couvertes	1,72%	14 804 009 €
Sur la base des dépenses d'investissement des entreprises couvertes	2,39%	20 522 734 €
Taux de couverture : Actifs couverts par le KPI par rapport au total des actifs sous gestion, à l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.	63,04%	858 394 794 €
Ventilation du numérateur		
Part des expositions sur des entreprises non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par		
- Sur la base du chiffre d'affaires	1,72%	14 804 009 €
- Sur la base des dépenses d'investissement	2,39%	20 522 734 €
Part des expositions sur des entreprises financières soumises à la CSRD alignées à la taxonomie		
- Sur la base du chiffre d'affaires	0,00%	- €
- Sur la base des dépenses d'investissement	0,00%	- €
Part des investissements hors UC alignés à la taxonomie :		
- Sur la base du chiffre d'affaires	1,72%	14 804 009 €
- Sur la base des dépenses d'investissement	2,39%	20 522 734 €
Part des expositions sur d'autres contreparties et actifs alignés à la taxonomie (ex : obligations durables d'entreprises) :		
- Sur la base du chiffre d'affaires	0,00%	- €
- Sur la base des dépenses d'investissement	0,00%	- €
Dénominateur : Pourcentage des actifs couverts par le KPI par rapport au total des investissements hors expositions souveraines		
Part de dérivés par rapport au total des actifs couverts par le KPI	0,00%	- €
Part des expositions sur des entreprises non soumises à la CSRD :	6,77%	58 098 641 €
- Pour les entreprises non financières	4,07%	34 948 990 €
- Pour les entreprises financières	2,70%	23 149 651 €
Part des expositions sur des entreprises de pays tiers non soumises à la CSRD	0,00%	- €
- Pour les entreprises non financières	0,00%	- €
- Pour les entreprises financières	0,00%	- €
Part des expositions sur des entreprises soumises à la CSRD	15,70%	134 793 276 €
- Pour les entreprises non financières	8,66%	74 365 380 €
- Pour les entreprises financières	7,04%	60 427 896 €
Part des expositions sur d'autres contreparties et actifs	77,53%	665 502 877 €
Part des investissements hors UC	55,68%	477 949 315 €
Part des investissements sur des expositions non éligibles à la taxonomie		
- Sur la base du chiffre d'affaires	97,12%	833 683 066 €
- Sur la base des dépenses d'investissement	96,33%	826 873 806 €
Part des investissements sur des expositions éligibles à la taxonomie mais non alignées		
- Sur la base du chiffre d'affaires	1,15%	9 907 720 €
- Sur la base des dépenses d'investissement	1,28%	10 998 254 €

	Ventilation du résultat de l'alignement des CA (%)	Ventilation du résultat de l'alignement des Capex (%)	Montant du résultat de l'alignement des CA	Montant du résultat de l'alignement des CAPEX
1 Atténuation du changement climatique	1,76%	2,42%	15 101 178,52 €	20 785 537,67 €
Activités transitoires	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Activités habilitantes	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
2 Adaptation au changement climatique	0,00%	0,02%	7 758,86 €	193 710,51 €
Activités transitoires	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Activités habilitantes	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
3 Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	0,00%	0,00%	13 265,89 €	18 149,04 €
Activités transitoires	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Activités habilitantes	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
4 Transition vers une économie circulaire	0,01%	0,03%	81 745,25 €	251 272,65 €
Activités transitoires	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Activités habilitantes	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
5 Prévention et réduction de la pollution	0,00%	0,00%	19 090,30 €	32 263,29 €
Activités transitoires	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Activités habilitantes	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
6 Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Activités transitoires	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Activités habilitantes	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

D'autre part, au 31 décembre 2025, l'ensemble des titres en portefeuille obligatoire d'entreprises respecte la politique d'exclusion sur le charbon de SELENCIA Retraite. En revanche, 12% des émetteurs du portefeuille obligatoire d'entreprises (en montants valorisés) ont une activité dans les combustions fossiles, l'extraction, la transformation, le stockage ou le transport de pétrole, de gaz naturel, de charbon thermique ou de charbon métallurgique. Cet indicateur correspond à l'indicateur PAI 4.

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris

Le changement climatique, marqueur de l'entrée dans une nouvelle ère environnementale, se matérialise de manière distincte selon les territoires. Chaque territoire est confronté à des défis spécifiques en fonction de sa géographie, de ses ressources et de son niveau de résilience. Ces impacts, qu'ils soient liés aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la montée du niveau des océans ou à l'intensification des risques environnementaux, posent des défis majeurs et urgents. **La gestion de ces enjeux devient ainsi essentielle pour assurer la résilience de la société face aux transitions.**

Conscient de sa responsabilité dans l'accompagnement des transformations sociétales grâce à ses investissements, SELENCIA Retraite souhaite, au travers de sa stratégie d'investissement responsable, s'engager pour le climat et contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris⁵.

SELENCIA Retraite s'appuie sur trois piliers, Réduire, Financer et Engager pour bâtir sa stratégie climat :

- Dans le cadre du pilier **Réduire**, SELENCIA Retraite pilote la **trajectoire de décarbonation de son portefeuille obligataire d'entreprises de ses placements Euro**.
- Pour le pilier **Financer**, SELENCIA et SELENCIA Retraite ont défini un objectif de **30% d'investissement de leur portefeuille obligataire consolidé** (d'entreprises et souverain) **de leurs placements Euro dans des obligations vertes, sociales et durables d'ici 2030**, les obligations vertes participant directement au financement de la transition énergétique.
- En vertu de son pilier **Engager**, SELENCIA Retraite souhaite renforcer le **dialogue avec ses sociétés de gestion partenaires** (pour les placements Euro), afin de participer à la montée en maturité du marché sur les enjeux liés au climat.

⁵ Maintenir « l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts « pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. », à l'horizon 2100, selon l'*United Nations Climate Change*.

Figure 19 : Définition de la stratégie climat de SELENCIA Retraite



Sources : SELENCIA Retraite, Weastem.

L'ensemble des objectifs quantitatifs sont pleinement intégrés aux pratiques de gestion et font l'objet d'un pilotage régulier par les équipes d'investissement, notamment grâce au développement d'un outil interne de suivi des indicateurs sur les placements Euro.

Phase de consolidation de la stratégie climat

Dans un but de consolidation de la démarche entamée en 2018 puis structurée en 2022, la société mère de SELENCIA Retraite, la CARAC, a conduit en 2025 une analyse de ses pratiques et des outils mobilisés, dans un contexte d'accroissement de la disponibilité des données et de la maturité des méthodologies sur le marché. Ces travaux la conduisent à faire évoluer sa stratégie afin de renforcer sa contribution au financement de la transition : l'objectif est de soutenir à la fois les entreprises déjà engagées dans des trajectoires crédibles de décarbonation et celles présentant un besoin de transition, en particulier au sein de secteurs-clés pour la décarbonation de l'économie.

Dans ce cadre, les équipes d'investissements de la CARAC, responsables de la gestion des placements Euro de SELENCIA Retraite depuis 2025, cibleront en 2026 des investissements prioritaires sur le portefeuille obligataire d'entreprises sur la base d'indicateurs capables de refléter les meilleures pratiques sectorielles. Cette démarche repose sur un cadre de référence conçu pour être intégré de manière progressive aux pratiques des équipes d'investissement. Dans une logique d'amélioration continue de ses pratiques, l'outil pourra évoluer pour intégrer les apprentissages progressifs au travers des indicateurs et secteurs prioritaires analysés et,

le cas échéant, l'évolution des données, méthodologies et priorités réglementaires européennes ou nationales.

SELENCIA Retraite fait ainsi évoluer ses pratiques afin d'affirmer plus clairement son rôle de contributeur au financement de la transition, en cohérence avec sa stratégie de long-terme de contribution à la neutralité carbone à l'horizon 2050 et ses objectifs de performance financière durable.

F.1. Réduire l'intensité carbone des investissements

SELENCIA Retraite assure annuellement le suivi de différents indicateurs clés permettant de piloter la trajectoire de décarbonation (scopes 1, 2 et 3) du portefeuille obligataire.

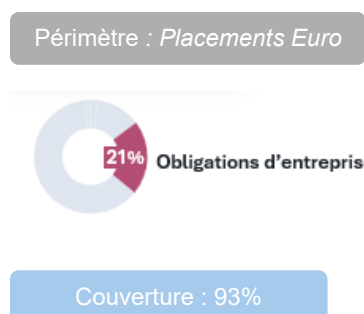


Figure 20 : Évolution de l'intensité carbone pondérée du portefeuille obligataire d'entreprises (tCO₂eq/M€CA)



Sources : SELENCIA Retraite, Weastem, base de données extra-financières ISS.

Le portefeuille obligataire d'entreprises de SELENCIA Retraite observe une hausse de 9% de son intensité carbone entre 2023 et 2025. Cette augmentation se justifie notamment par la forte volatilité des données d'intensité carbone des émetteurs liée à leur montée en maturité ayant pour conséquence l'élargissement du périmètre de calcul des émissions carbone. Certains secteurs font l'objet de réestimations annuelles importantes pouvant entraîner des hausses allant jusqu'à +50 % d'une année sur l'autre. Dans le cadre de son engagement en

faveur de la décarbonation progressive de son portefeuille obligataire d'entreprises, SELENCIA entend renforcer le suivi de la trajectoire réelle des émetteurs afin de soutenir ceux engagés dans la transition et d'accompagner plus étroitement ceux nécessitant un appui renforcé.

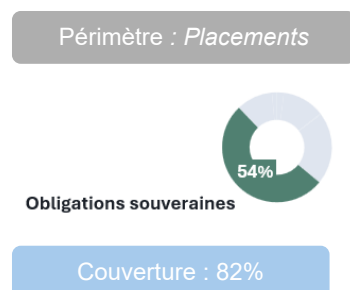


Figure 21 : Évolution de l'intensité carbone pondérée du portefeuille obligataire souverain (tCO₂eq/M€CA)

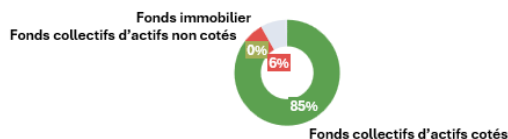
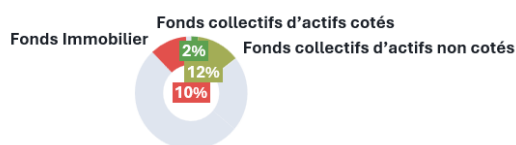


Sources : SELENCIA Retraite, Weastem, données extra-financières ISS.

Depuis le dernier extrait de données ISS (mars 2025) utilisé pour le résultat sur l'exercice 2024, les intensités carbone des entités souveraines n'ont pas fait l'objet d'une mise à jour par ISS. La baisse affichée de l'intensité carbone du portefeuille obligataire souverain cette année est donc uniquement due aux variations de portefeuille (montants valorisés des titres, cessions, arrivées à échéance et achats de titres souverains).

Périmètre : *Placements Euro*

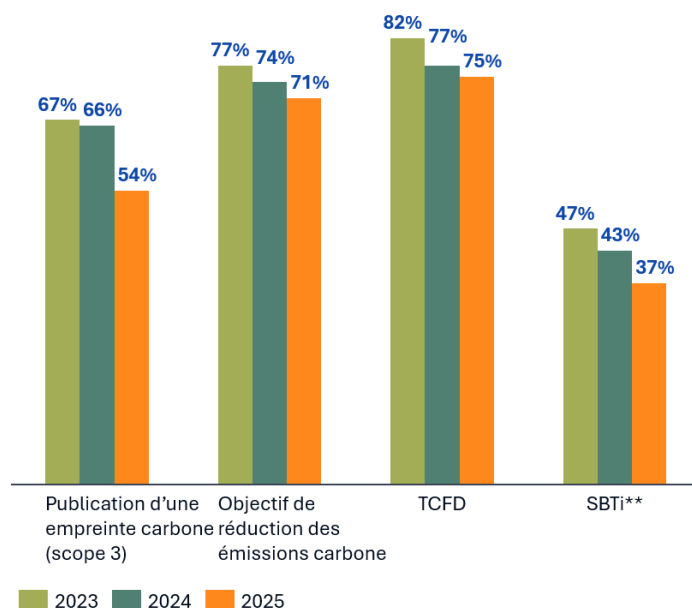
Périmètre : *Unités de compte*



Couverture : 71%

SELENCIA Retraite veille à ce que les sociétés de gestion partenaires aient des pratiques extra-financières matures. L'analyse des pratiques des sociétés de gestion porte sur les 30 sociétés de gestion les plus importantes du portefeuille en montant investi, afin d'évaluer sur une base annuelle leurs engagements et actions en matière de climat. L'analyse couvre 71% des fonds collectifs, placements Euro et unités de compte confondus, cette année.

Figure 22 : Illustration des initiatives en matière de climat des sociétés de gestion partenaires des placements Euro et des unités de compte*



* Les pourcentages sont rapportés en montant investi.

** Les sociétés de gestion spécialisées en immobilier ont été exclues du périmètre de l'analyse SBTi, cette initiative n'étant pas pertinente pour ce type d'acteurs.

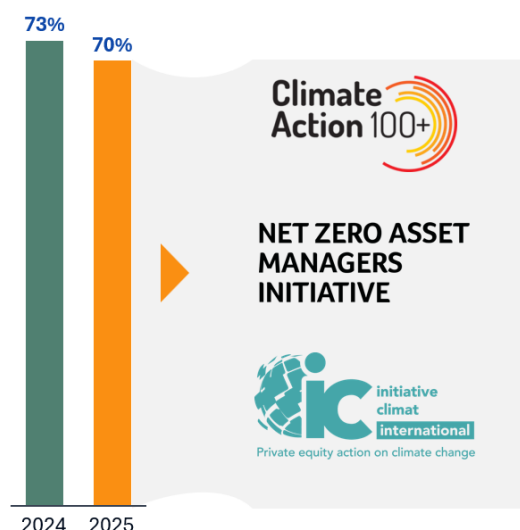
Sources : SELENCIA Retraite, Weastem, Rapports LEC 29 des sociétés de gestion partenaires, Climate Transparency Hub, TCFD.

En 2025, 71 % des encours détenus par les sociétés de gestion analysées disposent d'un objectif de réduction des émissions de carbone, contre 74 % en 2024. Une baisse comparable est également observée pour les autres indicateurs (notamment l'adhésion à une trajectoire « SBTi » et la publication d'une empreinte carbone incluant le scope 3).

Cette diminution s'explique par plusieurs facteurs complémentaires. En premier lieu, des variations de périmètre peuvent intervenir d'un exercice à l'autre, avec l'entrée et la sortie d'acteurs dont les pratiques et niveaux d'engagement diffèrent, ce qui peut générer des écarts significatifs. En deuxième lieu, la variation des montants d'encours d'une année sur l'autre peut également avoir un impact sur la part d'encours couverte par des engagements climatiques. Au-delà de ces effets de périmètre et de structure, cette baisse apparente du niveau d'engagement peut également s'interpréter à la lumière du contexte international et des évolutions récentes de marché : certaines sociétés de gestion ont ajusté leurs objectifs en raison d'un environnement économique et géopolitique plus incertain, tandis que d'autres ont constaté, avec l'adoption de méthodologies plus robustes et l'amélioration de la qualité des données, que leurs objectifs initiaux n'étaient pas pleinement réalistes. Certaines sociétés de gestion entrent à présent dans un temps d'ajustement afin de définir des cibles plus crédibles et opérationnelles.

SELENCIA Retraite suit également de près l'engagement de ses sociétés de gestion partenaires dans des initiatives de place dédiées aux enjeux climatiques, telles que *Net Zero Asset Manager*, *Climate Action 100+* et l'initiative Climat International.

Figure 23 : Illustration des initiatives en matière de climat des sociétés de gestion partenaires des placements Euro et des unités de compte*



* Les pourcentages sont rapportés en montant investi.

Sources : SELENCIA Retraite, Weastem, Rapports LEC 29 des sociétés de gestion partenaires, Climate Transparency Hub.

Périmètre : *Placements Euro*



Sources : *SELENCIA Retraite, INDEFI, i'énergie.*

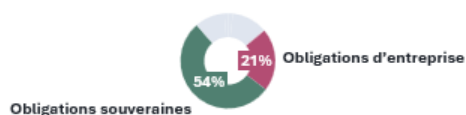
Une étude de performance énergétique de son actif immobilier détenu en direct a été réalisée depuis 2022 par SELENCIA Retraite. L'actif, localisé en région parisienne, à Boulogne-Billancourt, a été classé E pour sa consommation d'énergie⁶ et classé C pour ses émissions de CO2⁷, sur une échelle de performance allant de A – le plus performant – à G – le moins performant. Par ailleurs, un diagnostic approfondi a été réalisé en vue de potentielles mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique et d'émissions de CO2 du bâtiment.

Depuis 2024, la société mère de SELENCIA Retraite, la CARAC, a confié à Atream⁸ une mission dédiée à l'accompagnement du suivi et de l'analyse des performances extra-financières de son portefeuille immobilier. SELENCIA Retraite bénéficiera de cette collaboration pour la priorisation des rénovations énergétiques de ses actifs immobiliers.

F.2. Financer la transition énergétique

SELENCIA et SELENCIA Retraite

Périmètre : *Placements Euro*



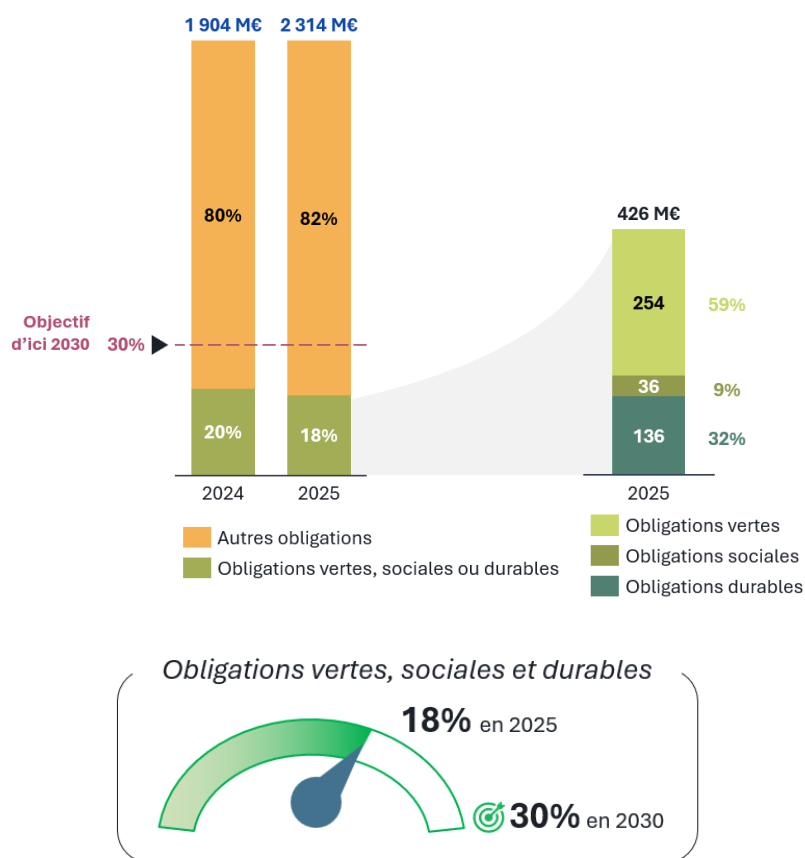
Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie d'investissement responsable en 2025, SELENCIA et SELENCIA Retraite s'engagent à soutenir la transition énergétique à travers leurs investissements et notamment de consacrer au moins 30% de leur portefeuille obligataire consolidé aux obligations durables (i.e., obligations vertes, sociales et durables).

⁶ Résultat de la Simulation énergétique dynamique (SED).

⁷ Résultat de la Simulation thermique réglementaire (STR).

⁸ Société de gestion spécialisée dans les actifs immobiliers et le *private equity*.

Figure 24 : Part d'obligations vertes, sociales ou durables dans le portefeuille obligataire consolidé de SELENCIA et SELENCIA Retraite



Sources : SELENCIA, SELENCIA Retraite, Weastem.

Au 31 décembre 2025, SELENCIA et SELENCIA Retraite détiennent 426 millions d'euros d'obligations vertes, sociales et durables, soit 18% du portefeuille obligataire consolidé. Environ 174 millions d'euros (soit 41%) proviennent d'obligations d'entreprise et 252 millions d'euros (soit 59%) d'obligations souveraines.

Sur le portefeuille obligataire de SELENCIA Retraite uniquement, 18% sont investis dans des obligations vertes, sociales et durables.

F.3. Engager les parties prenantes

Dans le cadre de la définition de sa stratégie d'investissement responsable et du renforcement de son rôle d'acteur engagé, SELENCIA Retraite souhaite davantage contribuer à la montée en maturité du marché sur les enjeux climatiques.

Pour cela, le dialogue avec les parties prenantes, notamment les sociétés de gestion partenaires, peut être un vrai facteur de changement, à l'instar de ce que la CARAC a développé ces dernières années.

SELENCIA Retraite poursuivra ses efforts pour développer ce pilier dans l'année à venir, appuyée par la gestion du Fonds Euro de SELENCIA Retraite par les équipes d'investissement de la CARAC depuis 2025.

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

La conservation et la restauration de la biodiversité représentent un défi majeur pour tous les acteurs économiques. Les activités économiques sont étroitement liées à la biodiversité, mais elles sont aussi largement responsables de son déclin.

Consciente de l'importance des enjeux relatifs à la biodiversité et de la nécessité d'agir, SELENCIA Retraite a réalisé un travail d'état des lieux permettant de mettre en lumière l'impact et les dépendances du portefeuille de SELENCIA Retraite sur les écosystèmes.

Une stratégie d'alignement aux objectifs long terme liés à la biodiversité sera définie prochainement par SELENCIA Retraite dans le cadre de l'alignement de ses pratiques à la stratégie d'investissement durable de la CARAC.

Périmètre : *Placements Euro*



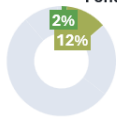
Couverture : 98%

Depuis 2023, SELENCIA Retraite analyse au sein de son portefeuille d'obligation d'entreprises le nombre d'entreprises ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (SFDR PAI 7), selon les données extra-financières ISS.

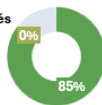
Au 31 décembre 2025, aucun émetteur du portefeuille obligataire d'entreprises (sur une couverture d'analyse de 98%) n'a été analysé comme ayant une activité à l'incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (i.e., impact sur les espèces en danger ou en voie d'extinction).

Périmètre : *Placements Euro*

Périmètre : *Unités de compte*



Fonds collectifs d'actifs non cotés



Fonds collectifs d'actifs cotés

Comme pour le climat, SELENCIA Retraite a analysé les pratiques des sociétés de gestion partenaires au regard des enjeux liés à la biodiversité. L'analyse porte sur les 30 sociétés de gestion (hors immobilier) les plus investies du portefeuille au 31 décembre 2025, couvrant 69% des fonds collectifs, placements Euro et unités de compte confondus.

Figure 25 : Intégration des enjeux relatifs à la biodiversité par les sociétés de gestion partenaires* de SELENCIA Retraite



Note : (*) Analyse menée sur les 30 sociétés de gestion partenaires les plus investies au 31 décembre 2025 – résultat rapporté en montant investi.

Sources : SELENCIA Retraite, Weastem, Rapports LEC29 des sociétés de gestion partenaires, Climate Transparency Hub.

H. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

H.1. Gestion des risques sur le portefeuille de SELENCIA Retraite

Identification et évaluation des pressions et dépendances des investissements au regard des enjeux biodiversité

Selon le principe de double matérialité, SELENCIA Retraite évalue pour chacun de ses investissements les dépendances à la nature et ses services écosystémiques, ainsi que les pressions que ses investissements exercent sur la pérennité et l'équilibre de ces mêmes écosystèmes.

Dépendances et pressions sur le portefeuille immobilier de placement

Périmètre : Placements Euro



Depuis 2024, SELENCIA Retraite analyse les pressions et dépendances en matière de biodiversité sur son portefeuille immobilier de placement, en utilisant l'outil WWF Biodiversity Risk Filter. **Développé par le WWF et recommandé par des initiatives comme la TNFD et l'ADEME, cet outil évalue les risques environnementaux et sociaux liés aux opérations et chaînes d'approvisionnement et permet d'analyser l'exposition du portefeuille à ces enjeux.**

Dépendances du portefeuille immobilier de placement au regard des services écosystémiques

Quatre principales catégories de services écosystémiques ont été définies par les Nations Unies.

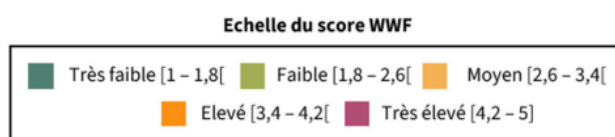
Figure 26 : Catégorisation de l'ONU des quatre principaux services écosystémiques



Sources : Weastem, ONU.

Depuis 2023, SELENCIA Retraite réalise l'analyse sur les services d'approvisionnement, de support et de régulation⁹. Aucune dépendance (ou impact) n'a été identifiée au regard des services culturels sur son actif immobilier, localisé en région parisienne. L'analyse WWF donne les résultats suivants :

- **Score de dépendance aux services d'approvisionnement : 1,3 ;**
- **Score de dépendance aux services de régulation – Atténuation : 2,5 ;**
- **Score de dépendance aux services de régulation – Facilitation : 2,5.**



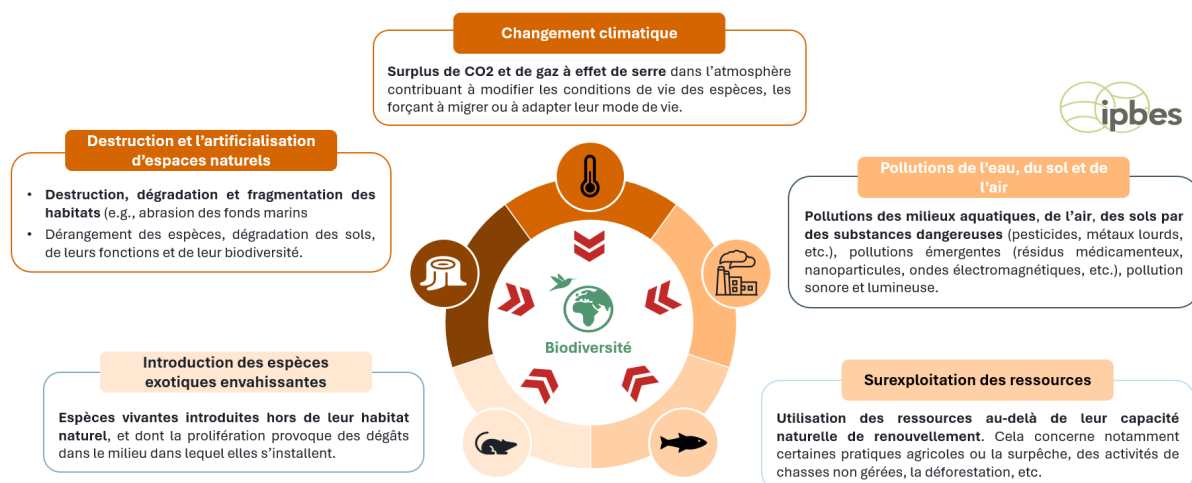
Les dépendances de l'actif immobilier détenu en direct de SELENCIA Retraite demeurent donc relativement faibles (entre 1,3 et 2,5 sur une échelle de 5).

⁹ Depuis la catégorisation des services écosystémiques datant de 2013 par l'Agence européenne de l'environnement, les services de régulation et de support sont regroupés dans les analyses de dépendances dont celles faites par l'outil de WWF.

Pressions du portefeuille immobilier de placement sur la biodiversité

SELENCIA Retraite a également eu recours à l'outil WWF pour évaluer la contribution de ses investissements aux cinq pressions impactant la biodiversité – définies par l'IPBES ¹⁰.

Figure 27 : Classification des cinq pressions sur la biodiversité définies par l'IPBES

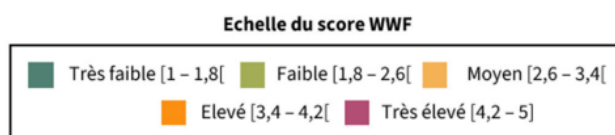


Sources : SELENCIA Retraite, Weastem, IPBES, ONU.

L'outil Biodiversity Risk Filter par WWF n'intègre pas la pression du changement climatique, car ce sujet, très complexe, ne peut, à date, être simplifié en un indicateur comme pour les autres pressions. Par ailleurs, il considère que l'impact des investissements de SELENCIA Retraite sur la pression exercée par les espèces invasives sur la biodiversité est non matériel. Les scores relatifs aux trois autres pressions sont présentés ci-dessous.

L'analyse WWF donne les résultats suivants pour son actif immobilier en région parisienne :

- **Pression liée à la surexploitation des ressources en matière de changement d'usage des terres, des cours d'eau douce et des mers : 2,0 ;**
- **Pression liée à la destruction et l'artificialisation d'espaces naturels en matière de perte de la couverture forestière : 1,0 ;**
- **Pression sur la pollution des eaux, des sols et de l'air : 2,9.**



Les pressions exercées par l'actif immobilier détenu en direct par SELENCIA Retraite restent donc modérées (entre 1 et 2,9 sur une échelle de 5).

Concernant l'artificialisation des espaces naturels, WWF met régulièrement à jour son outil. A titre d'illustration, le score moyen des actifs parisiens a connu une diminution grâce à plusieurs projets de végétalisation de l'espace public de Paris (+110 millions d'euros investis par Paris depuis 2020) ainsi que des initiatives du Plan Biodiversité 2024-2030.

¹⁰ Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.

Dépendances et pressions sur le portefeuille obligataire d'entreprises

Périmètre : Placements



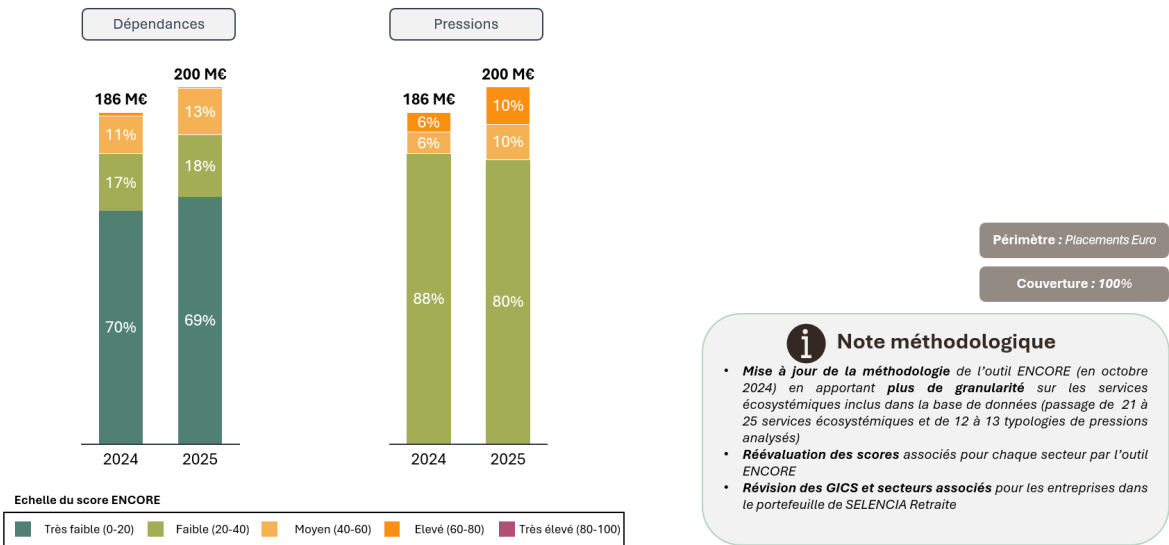
Couverture : 100%

A l'instar de la CARAC, SELENCIA Retraite réalise depuis 2023 une analyse sectorielle des dépendances et pressions de son portefeuille obligataire d'entreprises en s'appuyant sur l'outil ENCORE (*Exploring Natural Capital Opportunities Risks and Exposure*).

Cet outil, recommandé par la TNFD, permet d'examiner les impacts et la dépendance des secteurs économiques vis-à-vis des services écosystémiques, c'est-à-dire des services naturels dont nous bénéficions gratuitement.

Utilisant la méthodologie LEAP (Localiser, Évaluer, Analyser, Préparer) préconisée par la TNFD pour cerner les risques et opportunités liés à la nature, cette analyse a été effectuée pour la première fois en 2023. À travers une grille sectorielle détaillée, qui associe à chaque secteur d'activité un processus de production spécifique, SELENCIA Retraite a évalué l'impact (selon 13 pressions répertoriées depuis 2024) et la dépendance (sur 25 dimensions de services écosystémiques depuis 2024) de ses investissements.

Figure 28 : Pressions et dépendances aux services écosystémiques du portefeuille obligataire d'entreprises de SELENCIA Retraite par secteur



Sources : *SELENCIA* Retraite, *Weastem*, *ENCORE*.

Au 31 décembre 2025, 69 % des obligations d'entreprise analysées ont un niveau de dépendances très faible aux services écosystémiques. Cela s'explique notamment par la prédominance du secteur financier, qui représente 65% du portefeuille obligataire d'entreprises, et présente des dépendances particulièrement faibles (11/100). Il est important de noter que la méthodologie de l'outil ENCORE n'intègre pas les émissions financées des institutions financières dans l'évaluation du niveau de dépendances.

Les obligations d'entreprise du portefeuille exercent un niveau de pressions relativement faible sur les services écosystémiques procurés par la nature. Les pressions les plus élevées proviennent des secteurs les plus intensifs tels que les services aux collectivités (21% du portefeuille obligataire d'entreprises en montant valorisé) et l'énergie (3%). Ces pressions concernent majoritairement les perturbations et nuisances sonores, lumineuses, la production et le rejet de déchets solides, les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la surconsommation d'eau.

Identification et évaluation des risques physiques climatiques sur le portefeuille immobilier de placement

Le risque climatique, tel que défini par l'EIOPA et l'ACPR, comprend deux composantes : (i) les risques physiques et (ii) les risques de transition. Les risques physiques sont définis comme suit.

Figure 29 : Typologie des risques physiques climatiques

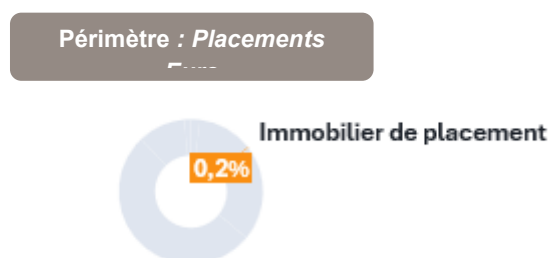
Risque	Définition	Catégorie de risque	Sous-définition
	Risques associés aux dommages causés par des phénomènes naturels, souvent aggravés par le changement climatique	Aigus	Gravité accrue des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les cyclones, les ouragans ou les inondations
		Chroniques	Changements à plus long terme des modèles climatiques (e.g. hausse des températures)

Sources : Weastem, TCFD.

L'analyse des risques physiques a été conduite à deux niveaux :

- Le premier, au niveau des risques des pays dans lesquels les actifs sont exposés ;
- Le second, au niveau des risques des adresses précises des actifs.

L'analyse de risques physiques s'effectue sur le portefeuille immobilier de placement, où il est le plus matériel. Pour le portefeuille obligataire d'entreprises ou souverain, ces données sont soit non disponibles soit non applicables à ce type d'actifs.



Risques physiques climatiques relatifs aux pays des actifs immobiliers de placement

Dans le cadre de la méthodologie de l'EIOPA, chaque pays se voit attribuer un niveau de vulnérabilité aux risques physiques. Trois niveaux d'exposition croissante à ce risque ont été définis (i.e., échelle de 1 à 3) par l'agence de notation Standard & Poor's en 2014. Ces expositions sont par ailleurs recommandées par l'Annexe 2 de l'étude réalisée en 2018 par l'ACPR sur l'exposition des assureurs français au risque du changement climatique.

L'actif immobilier détenu en direct par SELENCIA Retraite est situé en France, soumise à un risque de 1/3.

Risques physiques climatiques relatifs à la localisation des actifs immobiliers de placement

Pour compléter cette analyse réalisée au niveau pays, SELENCIA Retraite a étudié le risque associé à l'adresse de l'actif immobilier détenu en direct afin d'avoir une vision plus granulaire des risques physiques auquel il peut être exposé.

L'analyse réalisée depuis 2023 par SELENCIA Retraite se fonde sur les données de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique et sur les données du portail Géorisques qui estime le niveau de risques physiques climatiques associés à chaque commune française. Parmi les risques disponibles sur le portail Géorisques, cinq ont été retenus comme étant particulièrement pertinents pour l'analyse de l'exposition aux risques physiques climatiques du portefeuille immobilier de placement de SELENCIA Retraite.

Figure 30 : Typologie des risques physiques climatiques analysés

Risque naturel*	Explication
 Retrait et gonflement des argiles	Les mouvements de gonflement du sol en saison des pluies et de rétraction du sol en saison sèche peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque naturel.
 Inondation	L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.
 Radon	Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.
 Séisme	Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol.
 Mouvement de terrain	Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Note : () par ordre de niveau de risque.*

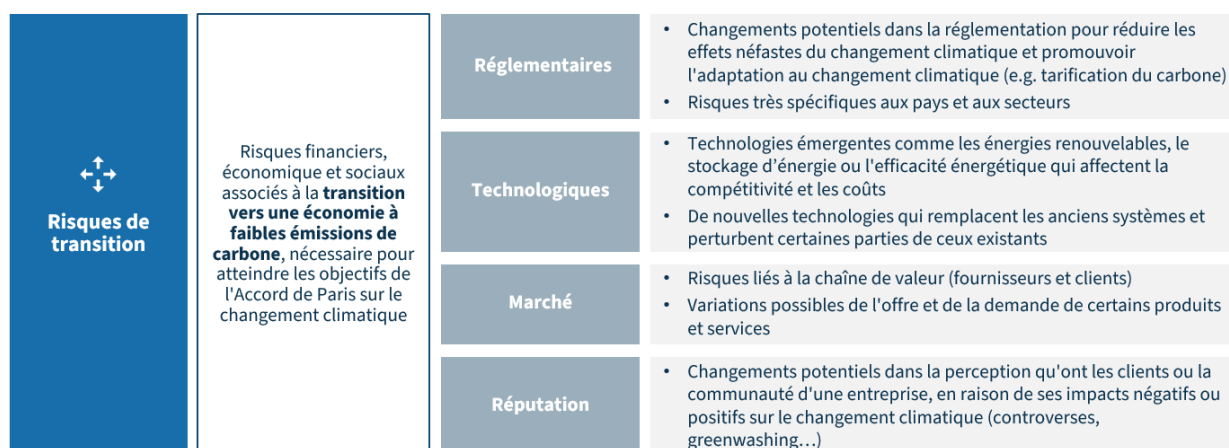
Sources : CARAC, Weastem, Géorisques, Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique.

L'actif immobilier détenu en direct, situé à Boulogne-Billancourt, en région parisienne, présente un risque faible de 1,8/4.

Identification et évaluation des risques de transition climatique

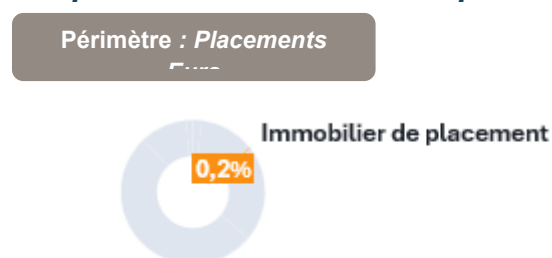
Les risques de transition sont définis comme suit.

Figure 31 : Typologie des risques de transition climatique



Sources : Weastem, TCFD.

Risques de transition climatique du portefeuille immobilier de placement



En 2025, SELENCIA Retraite a étendu l'analyse de l'exposition aux risques de transition à son portefeuille immobilier de placement.

Figure 32 : Exposition du portefeuille immobilier de placement aux différents risques de transition climatique

Risque de transition	Explication	Mesure mise en place par SELENCIA Retraite
Réglementaire	- Conformité à la réglementation : - Interdisant la location de biens affichant un DPE de classe G (2025), puis de classes F et E (2028 et 2034) - Rendant obligatoire la réalisation d'un DPE sur les bâtiments d'habitation collective	Etude sur les travaux de rénovation des actifs à réaliser pour améliorer leur performance énergétique
Marché	Risque de perte de valeur des actifs et de baisse des loyers lié à la préférence des locataires pour des bâtiments à haute efficacité énergétique	
Réputation	Risque d'atteinte à l'image de SELENCIA si le portefeuille reste exposé à des actifs énergivores ou en retard par rapport aux objectifs de la loi Climat et Résilience (ex. interdiction progressive de mise en location de passoires énergétiques)	
Technologique	Montants d'investissements élevés nécessaires pour la rénovation énergétique et dépendances aux innovations technologiques (isolation, chauffage bas carbone)	

Niveau de risque

Faible

Moyen

Elevé

Sources : SELENCIA Retraite, Weastem, Légifrance.

L'actif immobilier détenu en direct est particulièrement exposé à des enjeux réglementaires. En collaboration avec la CARAC et Aream, SELENCIA Retraite travaille à renforcer la durabilité de son patrimoine, notamment à travers l'étude de travaux de rénovation de son bien immobilier afin d'en améliorer la performance énergétique.

Risques de transition climatique du portefeuille obligatoire d'entreprises

Périmètre : Placements Euro

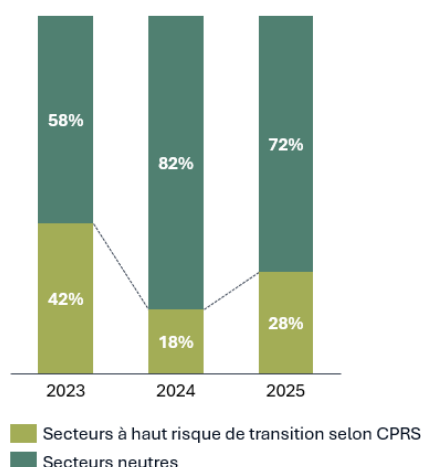


Depuis 2023, SELENCIA Retraite a déployé une analyse des risques de transition liés au climat portant sur le portefeuille obligatoire d'entreprises.

L'analyse se base sur la méthodologie Climate Policy Relevant Sector (CPRS) de l'EIOPA, associant pour chaque secteur NACE¹¹ un risque de transition. Sur une liste de 8 secteurs, la méthodologie considère comme risqués les 6 premiers : Combustibles fossiles, Services d'intérêt public intensifs en énergie, Bâtiments, Transport, Agriculture, Finance, Scientifique et Recherche et Développement et « Autres ». Les secteurs ont été définis par la méthodologie CPRS afin d'identifier les secteurs où la politique d'action climatique serait la plus matérielle.

¹¹ Version 3.8 spécifique à la méthodologie CPRS.

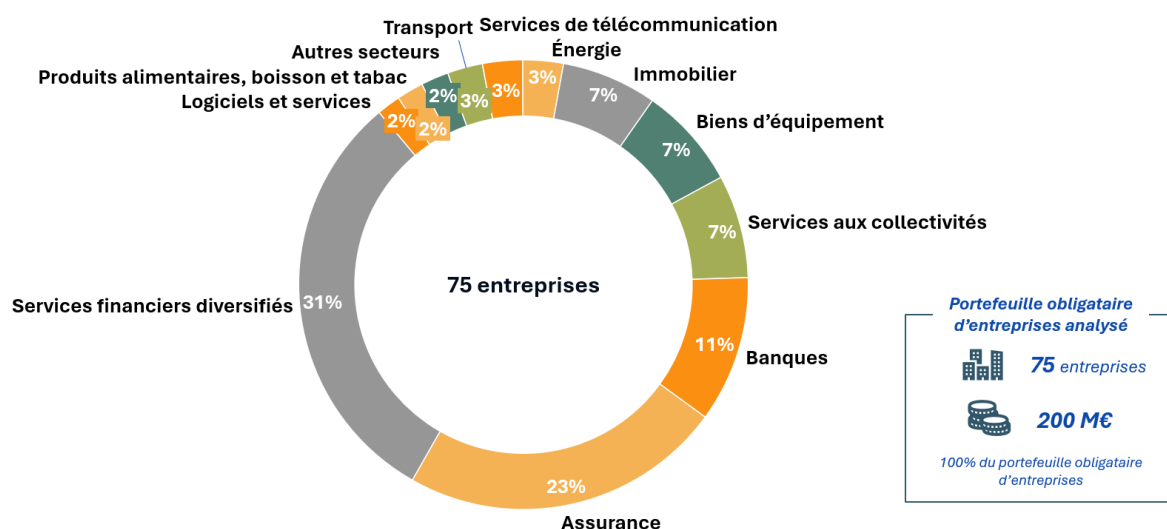
Figure 33 : Classification du portefeuille obligataire d'entreprises de SELENCIA Retraite selon les secteurs à haut risque de transition



Sources : SELENCIA Retraite, Weastem, CPRS.

Pour étayer cette analyse basée sur les recommandations de l'EIOPA, SELENCIA Retraite réalise depuis 2023 une analyse reposant sur les recommandations de la TCFD et sur la méthodologie d'analyse de risques climat développée par Weastem, un cabinet de conseil externe. Cette analyse fournit une vision statique des impacts potentiels du changement climatique sur les entreprises auxquelles SELENCIA Retraite est exposée au 31 décembre 2025, reposant sur leur secteur d'activité.

Figure 34 : Classification du portefeuille obligataire d'entreprises de SELENCIA Retraite selon les GICS* (24 secteurs)

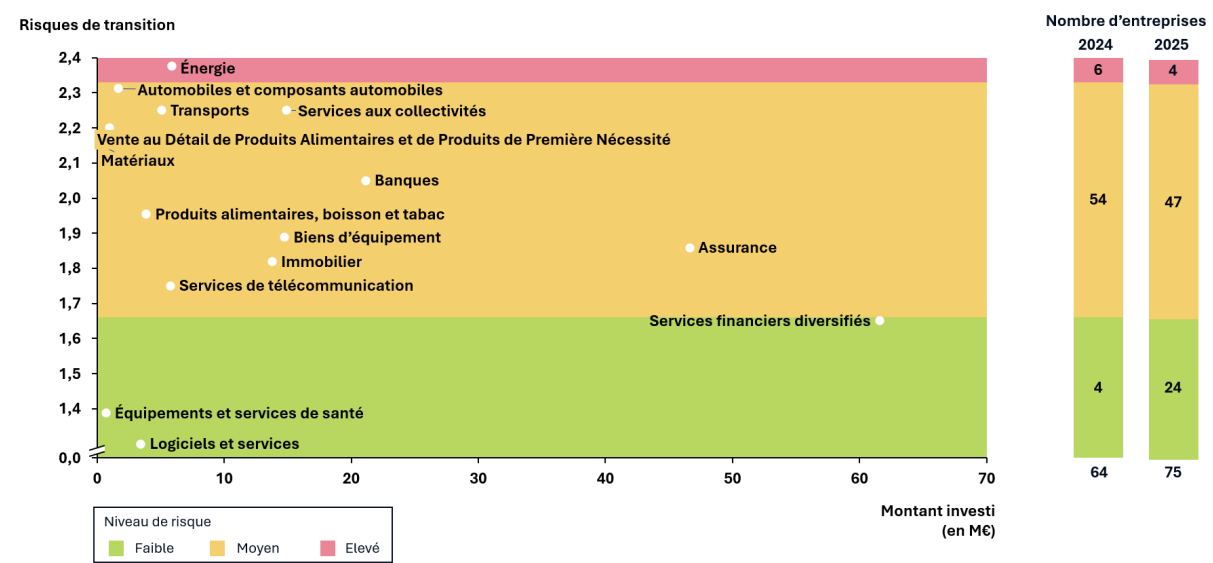


* GICS : Global Industry Classification Standard.

** Les autres secteurs comprennent les secteurs Vente au Détail de Produits Alimentaires et de Produits de Première Nécessité, Automobiles et composants automobiles, Transports.

Sources : SELENCIA Retraite, Weastem, GICS, TCFD.

Figure 35 : Cartographie sectorielle du portefeuille obligataire d'entreprises de SELENCIA
Retraite aux risques de transition climatique au 31 décembre 2025



Sources : SELENCIA Retraite, base de données Weastem.

Cette cartographie de risques de transition liés au climat permet d'identifier sur l'axe des abscisses le montant de valorisation des investissements obligataires d'entreprises relatif à chaque secteur. L'axe des ordonnées quant à lui quantifie le risque de transition sur une échelle de 0 à 3. Un risque ayant un score au-dessus de 2,33/3 est qualifié comme « élevé ». Les principales limites de ces analyses concernent l'aspect statique du scénario de référence ainsi que la fiabilité des données sur l'appartenance sectorielle de chaque titre.

La très grande majorité des titres en portefeuille font partie des secteurs présentant un risque de transition jugé faible à modéré, à l'exception des titres présents dans le secteur énergétique.

Ces titres ont cependant un poids relativement faible dans le portefeuille puisque le portefeuille obligataire d'entreprises se compose en majorité de titres dans les secteurs financiers (banque, assurance et services financiers diversifiés comptant pour 65% du portefeuille obligataire d'entreprises), qui sont associés à des risques de transition faibles à moyens (respectivement 2,1, 1,9 et 1,7).

H.2. Gestion interne des risques

La politique de maîtrise des risques du Groupe Carac qui s'applique à SELENCIA Retraite s'appuie sur la nomenclature / classification des risques suivante :



Les risques environnementaux sont définis selon le règlement délégué 2015/35 comme suit : un événement ou un état de fait dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survenait, pourrait avoir une incidence négative réelle ou potentielle sur la valeur de l'investissement ou de l'engagement.

La politique de risques retient les sous-risques énumérés ci-dessous :

- **Le risque de transition** : Les risques de transition sont les risques qui découlent de la transition vers une économie sobre en carbone et résiliente au changement climatique. Le risque de transition se décline lui-même en sous-catégories :
 - Le risque de transition politique :
 - Risques engendrés par des changements de politiques pour un modèle bas carbone
 - Hausse du prix de la tonne carbone
 - Le risque de transition juridique :
 - Changement de réglementations ayant un impact sur l'activité
 - Baisse des subventions d'état pour les projets utilisant de l'énergie polluante
 - Le risque de transition technologique :
 - Evolution non anticipée de la technologie
 - Mise au point d'un produit moins polluant
 - Le risque de transition produits / marché :
 - Choix des consommateurs s'orientent vers des produits et services moins dommageable pour l'environnement
 - Le risque de transition / réputation :

- La transparence accrue des différents acteurs du marché oblige à s'aligner sur les meilleurs
 - Des mauvaises notations ESG peuvent causer une perte d'activité à long terme
 - Difficultés d'attirer et de fidéliser les clients, les employés, les partenaires commerciaux et les investisseurs si une entreprise a la réputation de nuire au climat.
- **Le risque physique :** Les risques physiques sont les risques qui découlent des effets physiques du changement climatique :
 - Les risques physiques extrêmes :
 - Les risques physiques sont les risques qui découlent d'événements particuliers, notamment les événements liés au climat tels que les tempêtes, les inondations, les incendies ou les vagues de chaleur qui peuvent endommager les installations de production et perturber les chaînes de valeur.
 - Augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles
 - Les pertes non assurées résultant de changements physiques induits par le changement climatique affectent négativement la performance
 - Les risques physiques chroniques :
 - Les risques physiques chroniques, qui découlent de changements climatiques à plus long terme, tels que les changements de température, l'élévation du niveau de la mer, la disponibilité réduite de l'eau, la perte de biodiversité et les changements dans la productivité des terres et des sols
 - Risques liés à des changements long terme de modèles climatiques
 - Augmentation des coûts d'assurance maladie due à la hausse chronique des températures et de l'humidité
 - **Le risque de responsabilité :**
 - Tous les impacts financiers résultant d'éventuelles poursuites en justice pour avoir contribué au changement climatique ou pour ne pas avoir suffisamment pris en compte les risques climatiques
 - Attention croissante de la société civile se traduit par une multiplication des recours en justice, afin de pousser les organisations à se responsabiliser face aux enjeux environnementaux

SELENCIA Retraite met à jour annuellement sa cartographie des risques majeurs. En 2025, les risques environnementaux font partie de cette cartographie. Le niveau de risque net est évalué à « modéré » au regard de l'échelle de cotation appliqué dans le Groupe.

Dans le cadre de l'exercice ORSA 2025, SELENCIA Retraite a évalué l'impact de deux stress tests sur la valorisation de ces portefeuilles d'actifs :

- **Scénario ACPR** : Dans la continuité de l'exercice pilote conduit en 2020 et dont les résultats avaient été publiés 2021, l'ACPR a mené un second exercice de stress-test climatique en 2023.

Cet exercice considère les impacts du changement climatique en tenant compte à la fois des risques physiques et de transition, à des horizons de long terme (2050) comme dans le cas de l'exercice pilote, mais également pour la première fois à court terme (2027), avec pour objectif une mesure de l'impact du changement climatique sur la solvabilité des organismes d'assurance.

SELENCIA Retraite a retenu le scénario de court terme dans le cadre de son exercice ORSA :

Le scénario de court terme repose sur une séquence d'événements climatiques extrêmes dont les effets se combinent et s'amplifient : deux épisodes consécutifs de forte sécheresse en 2023 et 2024, faisant suite à la sécheresse historique de 2022, suivis en 2025 par des fortes inondations dans le Sud de la France, sous la forme d'un épisode de tempête convective sévère, conduisant à la rupture d'un barrage hydraulique en remblai.

L'hypothèse est également faite que cette suite d'épisodes extrêmes, qui s'inscrit dans une tendance observée au niveau mondial, renforce la conviction des marchés que la mise en œuvre de politiques de transition devient inéluctable. Cette prise de conscience se traduit par un ajustement brutal des marchés et des pertes de valeurs des actifs financiers, en particulier les actifs « bruns » et l'immobilier, dans une logique d'actifs échoués (stranded assets). Ce choc financier intègre en outre des mécanismes de contagion, conformes à ceux observés lors des épisodes précédents de tensions financières, affectant l'intégralité du portefeuille des assureurs jusqu'en 2027.

Calibrage des hypothèses : En tant qu'assureur Vie, SELENCIA Retraite n'est pas impactée par les risques physiques. Les événements retenus dans le scénario de court terme sur ce risque ne sont pas considérés dans cet exercice ORSA. SELENCIA Retraite a évalué l'impact des chocs fournis par l'ACPR par secteur, pays et maturité, sur la valorisation de ses actifs.

Résultat du test : Les secteurs les plus impactés par les hypothèses de taux retenues par l'ACPR dans l'exercice climatique 2023 sont les obligations gouvernementales en raison de la grande exposition à ce type d'obligations et les obligations du secteur financier. De façon plus attendue, les secteurs de l'énergie, de l'immobilier et du transport sont impactés par le risque climatique au sens de l'exercice climatique ACPR 2023.

- **Scénario PRA 2019** : Dans ce scénario, les actifs sont choqués selon les hypothèses issues du régulateur britannique (PRA – Prudential Regulation Authority) découlant de plusieurs scénarios/trajectoires de transition vers une économie bas carbone au de la COP de Paris. Ainsi les chocs relatifs aux deux scénarios suivants ont été appliqués au portefeuille d'actifs de SELENCIA Retraite :
 - Scénario A – « Transition accélérée » : correspond à une hausse de la température inférieure à 2°C, la transition étant désordonnée. C'est le

scénario qui est le plus adapté pour réduire le risque physique, bien que le risque de transition soit a priori le plus important.

- Scénario B – « Transition ordonnée » : correspond à une atteinte des 2°C. C'est le scénario de référence de l'ACPR en ligne avec les accords de Paris.

Résultat du test : Le scénario A dit de « transition accélérée » offre le risque de transition le plus important, soit une baisse de la valorisation du portefeuille (-1,0%) si la transition est réalisée tous azimuts. Le scénario B dit de « transition ordonnée » offre une bonne alternative de transition au scénario A, la transition étant contrôlée (baisse de -0,3% du portefeuille). Par rapport à l'étude réalisée en 2024, la diminution de valorisation du portefeuille relative au risque de transition est moins forte dans les scénarios A et B.

En raison de la forte exposition du portefeuille d'actif à l'immobilier, ce secteur est le risque le plus important en montant (-5% en relatif) pour le scénario A. Il devient nul dans le scénario B.

Les secteurs du transport, de la production d'énergie, de l'industrie et de l'extraction de pétrole sont prépondérants dans le risque de transition.

I. Conclusion et mesures d'amélioration identifiées

Le présent rapport propose un état des lieux de la démarche de durabilité de SELENCIA Retraite, qui poursuit sa montée en maturité en 2025 dans un cadre désormais pleinement aligné avec les orientations du groupe CARAC. À la suite de son rapprochement avec la CARAC, l'année 2025 constitue une étape structurante dans la continuité des travaux engagés, avec un renforcement de l'intégration des exigences ESG du groupe, en particulier sur les placements Euro, désormais gérés par les équipes d'investissement de la CARAC.

L'année 2025 est également marquée par l'enrichissement de la politique d'exclusion, qui intègre désormais de manière explicite les enjeux liés à la biodiversité, ainsi que par l'évolution du plan de transition climatique de la CARAC, notamment en matière d'orientation et d'arbitrage des flux d'investissement. Ce cadre de référence, désormais plus exigeant, a vocation à s'appliquer pleinement au portefeuille de SELENCIA Retraite sur les placements Euro.

SELENCIA Retraite confirme par ailleurs ses objectifs structurants sur les placements Euro, en particulier l'atteinte de 25 % d'actifs durables d'ici 2030 et de 30 % d'obligations vertes, sociales et durables à horizon 2030 pour SELENCIA et SELENCIA Retraite (18 % en 2025).

Les prochaines étapes consisteront à poursuivre l'alignement progressif des pratiques avec celles de la CARAC, à déployer opérationnellement les potentielles évolutions de la politique d'exclusion et du plan de transition climatique sur l'ensemble des portefeuilles concernés, et à intensifier les efforts dans le but d'atteindre les objectifs ESG fixés.

Annexes

[1] Transparence de l'information

Conformément à l'Article 2 du règlement SFDR, explicitant les principes généraux pour la présentation des informations, l'ensemble des données requises en matière d'investissement responsable sont disponibles sur la page dédiée du site internet de SELENCIA Retraite.

Ainsi, SELENCIA Retraite aspire à une complète transparence auprès de ses adhérents. L'ensemble de ses engagements et de ses réalisations dans la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de transition énergétique dans ses investissements est communiqué publiquement dans des rapports annuels dédiés, disponibles sur la page dédiée sur le site internet.

[2] Liste des produits financiers comportant des caractéristiques ESG

La liste des supports en unités de compte classés 8 et 9 au regard de SFDR figure ci-après :

Étiquettes de lignes	Perimetre	Classification
FR0000017329	Selencia Retraite	8
FR0007485719	Selencia Retraite	8
FR0010302398	Selencia Retraite	9
FR0010375600	Selencia Retraite	8
FR0010491803	Selencia Retraite	8
FR0010526061	Selencia Retraite	8
FR0010564351	Selencia Retraite	8
FR0010632364	Selencia Retraite	8
FR0010868901	Selencia Retraite	8
FR0010914358	Selencia Retraite	8
FR0011230549	Selencia Retraite	8
FR0011350685	Selencia Retraite	8
FR0011382225	Selencia Retraite	8
FR0011461235	Selencia Retraite	8
FR0011660869	Selencia Retraite	8
FR0011689330	Selencia Retraite	8
FR0013076528	Selencia Retraite	8
FR0013222353	Selencia Retraite	8
FR0013267150	Selencia Retraite	8
FR0013287588	Selencia Retraite	8
FR0013358793	Selencia Retraite	8
FR0013423282	Selencia Retraite	8
FR0013428927	Selencia Retraite	8
FR0013436664	Selencia Retraite	8
FR0013439403	Selencia Retraite	8
FR0013439817	Selencia Retraite	8
FR0013460920	Selencia Retraite	8
FR0013476066	Selencia Retraite	8

FR0013488244	Selencia Retraite	8
FR0013505450	Selencia Retraite	8
FR0013529104	Selencia Retraite	8
FR0013532710	Selencia Retraite	8
FR00140018M8	Selencia Retraite	8
FR00140039O0	Selencia Retraite	8
FR0014003NV7	Selencia Retraite	9
FR0014008M99	Selencia Retraite	8
FR0014009BO4	Selencia Retraite	8
FR0014009CE3	Selencia Retraite	8
FR0014009OP4	Selencia Retraite	8
FR0014009Z77	Selencia Retraite	8
FR001400A6Y0	Selencia Retraite	8
FR001400B0P0	Selencia Retraite	8
FR001400BCG0	Selencia Retraite	9
FR001400BJT8	Selencia Retraite	8
FR001400CEG4	Selencia Retraite	8
FR001400EGA8	Selencia Retraite	8
FR001400EKI3	Selencia Retraite	8
FR001400FDO3	Selencia Retraite	8
FR001400HLW5	Selencia Retraite	8
FR001400KVU2	Selencia Retraite	8
FR001400LQT2	Selencia Retraite	8
FR001400LQU0	Selencia Retraite	8
FR001400MCQ6	Selencia Retraite	8
FR001400MWQ4	Selencia Retraite	8
FR001400OSB0	Selencia Retraite	8
FR00140102X7	Selencia Retraite	8
FR0014010CE1	Selencia Retraite	8
FRBUROBOUTIC	Selencia Retraite	8
FRPIEREXPSTE	Selencia Retraite	8
FRSELECPIER2	Selencia Retraite	8
LU0251119078	Selencia Retraite	8
LU0251809090	Selencia Retraite	8
LU0284393930	Selencia Retraite	8
LU0284396289	Selencia Retraite	8
LU0329202252	Selencia Retraite	8
LU0336083810	Selencia Retraite	8
LU0392098371	Selencia Retraite	8
LU0707700596	Selencia Retraite	9
LU0914729966	Selencia Retraite	9
LU0914733059	Selencia Retraite	9
LU0944739340	Selencia Retraite	8
LU0987487336	Selencia Retraite	8
LU1209226700	Selencia Retraite	9
LU1261431768	Selencia Retraite	8

LU1279334210	Selencia Retraite	8
LU1366712435	Selencia Retraite	8
LU1434527435	Selencia Retraite	9
LU1435385163	Selencia Retraite	8
LU1585265066	Selencia Retraite	8
LU1608101579	Selencia Retraite	8
LU1670707527	Selencia Retraite	8
LU1900066033	Selencia Retraite	8
LU1900799617	Selencia Retraite	9
LU1902444584	Selencia Retraite	8
LU1907595398	Selencia Retraite	9
LU1920211973	Selencia Retraite	8
LU1956132903	Selencia Retraite	8
LU1989765471	Selencia Retraite	8
LU2023201044	Selencia Retraite	8
LU2052475568	Selencia Retraite	9
LU2145463373	Selencia Retraite	9
LU2147879543	Selencia Retraite	8
LU2219351876	Selencia Retraite	9
LU2221884310	Selencia Retraite	8
LU2233156749	Selencia Retraite	8
LU2254337392	Selencia Retraite	9
LU2257980289	Selencia Retraite	9
LU2269164310	Selencia Retraite	8
LU2331766050	Selencia Retraite	8
LU2358389745	Selencia Retraite	8
LU2358392376	Selencia Retraite	8
LU2466448532	Selencia Retraite	8
LU2477744325	Selencia Retraite	8
LU2530422497	Selencia Retraite	9
LU2570611322	Selencia Retraite	8
LU2572684970	Selencia Retraite	9
LU2587561429	Selencia Retraite	8
LU2661119755	Selencia Retraite	8
LU2809794220	Selencia Retraite	9
LU2821740573	Selencia Retraite	8
NL0000289783	Selencia Retraite	8
SCPI00004279	Selencia Retraite	8

[3] Liste d'exclusion

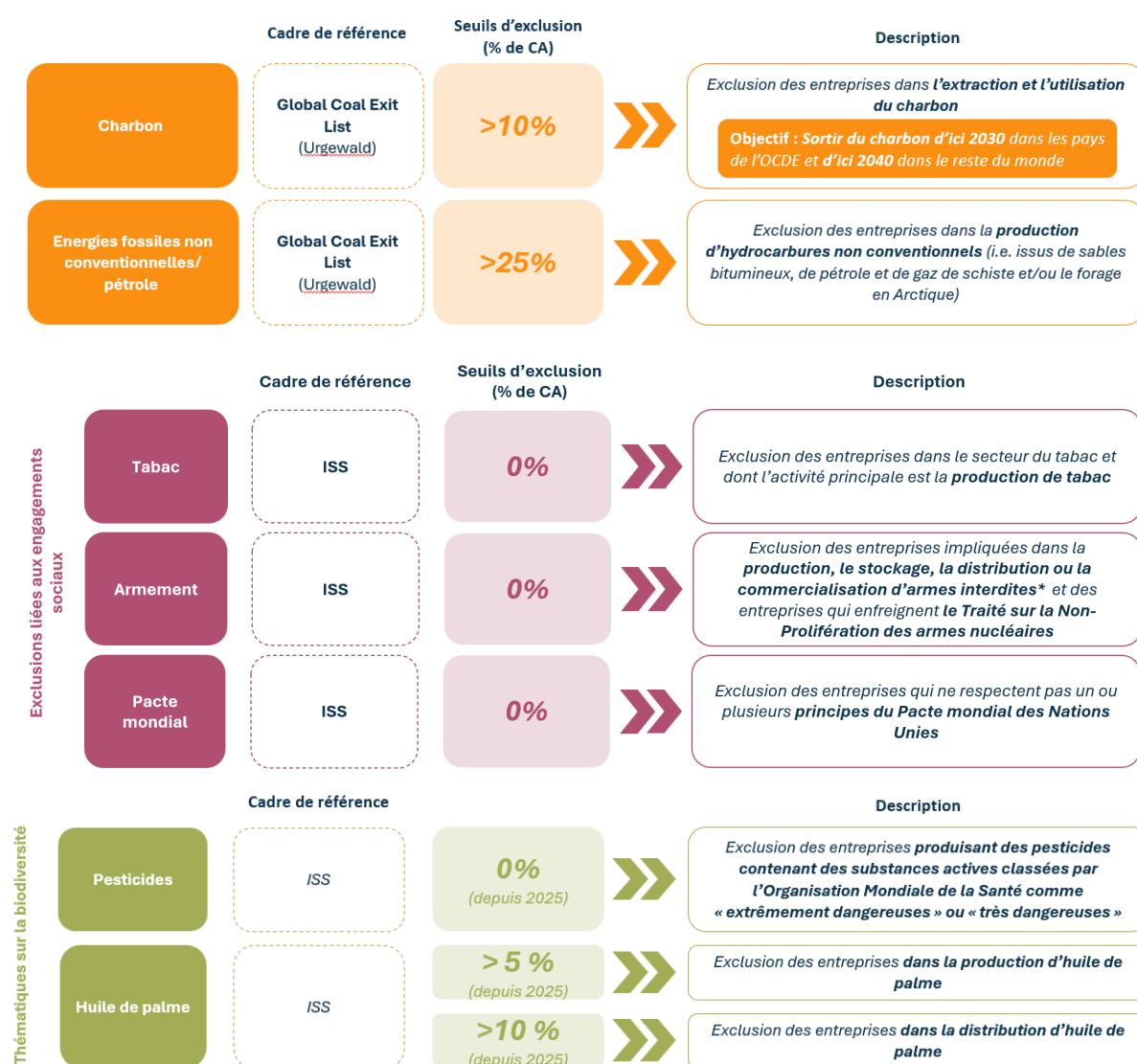
Jusqu'en 2023, la liste d'exclusion de SELENCIA Retraite provenait de la liste reçue par Ageas, ancien actionnaire de SELENCIA Retraite, datant de 2023.

En 2024 et 2025, SELENCIA Retraite a mené un travail d'harmonisation de sa politique d'exclusion applicable aux placements Euro avec celle de la CARAC, conformément à ses engagements, sur les périmètres des exclusions liées aux enjeux de climat, à la biodiversité et aux enjeux sociaux.

Obligations d'entreprise

Les exclusions relatives aux nouveaux investissements portent sur les critères suivants :

Figure 36 : Thématiques couvertes par la politique d'exclusion de la CARAC



Sources : CARAC, SELENCIA Retraite, Weastem, données extra-financières ISS.

Fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés

Pour les nouveaux investissements, SELENCIA Retraite s'assure que les exclusions des sociétés de gestion partenaires soient *a minima* aussi engageantes que celles qu'elle a définies au niveau des investissements en obligations d'entreprise.

[4] Table de correspondance ACPR

RÉFÉRENCE DANS L'ARTICLE D.533-16-1 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER	SECTION DU RAPPORT ANNUEL
1. Démarche générale de l'entité	A. Démarche générale de l'entité SELENCIA
2. Moyens internes déployés par l'entité	B. Moyens internes déployés par SELENCIA
3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité	C. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance
4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion
5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles
6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris	F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris
7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
8. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	I. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

[5] Annexe PAI

Tableau 1.1 - Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

		Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
		C0010	C0020	C0030	C0040
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement					
missions de gaz à effet de serre					
1. Emissions de GES					
Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	R0010	4 108	4 865		
Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	R0020	1 065	1 329		
Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	R0030	95 047	105 660		
2. Empreinte carbone					
Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	R0040	500	501		
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements					
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	R0050	1 265	1 284	SELENCIA Retraite pilote la décarbonation de portefeuille obligatoire d'entreprises.	Objectif de réduction à définir
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles					
Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	R0060	12,03%	10,13%	Les exclusions font l'objet d'un suivi annuel par SELENCIA Retraite. Les titres proches du seuil sont étroitement surveillés mais se rattachent à la clause du grand-père.	
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable					
Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	R0070	Energie consommée : 48% Energie produite : 5%	Energie consommée : 45% Energie produite : 5%		
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique					
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	R0080	0,32	0,21		
biodiversité					
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité					
Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	R0090	0%	0%		En 2025, SELENCIA Retraite a mené des analyses de biodiversité sur son portefeuille obligatoire d'entreprises et immobilier. Elles permettent d'obtenir une vision préliminaire des impacts du portefeuille sur la biodiversité, ainsi que son degré de dépendance.
au					
8. Rejets dans l'eau					
Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	R0100	0,00	0,00	Le manque de données fiables de cet indicateur ne permet pas à ce jour de mettre en avant des conclusions pertinentes.	
déchets					
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs					
Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	R0110	1,75	1,28	Le manque de données fiables de cet indicateur ne permet pas à ce jour de mettre en avant des conclusions pertinentes.	

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption					
Les questions sociales et de personnel					
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales					
Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	R0120	0%	2,24%	Les exclusions font l'objet d'un suivi annuel par SELENCIA Retraite. Les titres proches du seuil (aucun titre concerné en 2025) sont étroitement surveillés mais se rattachent à la clause du grand-père.	
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales					
Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	R0130	3,29%	7,10%	1 titre a été identifié comme présentant une absence de conformité et sera suivi de près.	
12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé					
Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	R0140	20%	18%	Le manque de données fiables de cet indicateur ne permet pas à ce jour de mettre en avant des conclusions pertinentes.	
13. Mixité au sein des organes de gouvernance					
Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	R0150	42%	42%	Le manque de données fiables de cet indicateur ne permet pas à ce jour de mettre en avant des conclusions pertinentes.	
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)					
Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	R0160	0%	0%	SELENCIA Retraite n'est pas exposée à des titres en lien avec des armes controversées.	

Tableau 1.2 - Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut	R0170	199	207	Depuis 2024, SELENCIA Retraite analyse l'intensité GES des pays investis à travers les obligations souveraines.	
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales					
Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national	R0180	0	3		
Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national	R0190	0%	4%		

Tableau 1.3 - Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

Combustibles fossiles					
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers					
Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	R0200	0%	0%	L'actif immobilier détenu en direct n'est pas exposé aux combustibles fossiles.	
Efficacité énergétique					
18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique					
Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	R0210	100%	100%	Un diagnostic de performance énergétique a bien été effectué pour l'actif immobilier détenu en direct.	

[6] Glossaire

ACPR

L'*Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution* est une autorité administrative indépendante, adossée à la Banque de France, chargée de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires et assuranciers, ainsi que de leurs intermédiaires.

Classe d'actifs

La classe d'actifs désigne la typologie d'actifs financiers.

CSRD

La *Corporate Sustainability Reporting Directive* est une réglementation européenne encadrant la publication d'informations extra-financières de certaines entités économiques, et dont l'objectif est d'améliorer la transparence et la comparabilité des données, notamment à visée des investisseurs.

EIOPA

L'*European Insurance and Occupational Pensions Authority* est un comité consultatif indépendant de l'Union Européenne, dont le rôle est notamment d'assurer la protection des assurés et des bénéficiaires de régimes de retraite en Europe.

ESG

Le terme ESG désigne les enjeux d'Environnement, de Social et de Gouvernance, pouvant guider les pratiques et les décisions stratégiques des acteurs économiques, au-delà des considérations purement financières.

Placements Euro

Les placements Euro constituent des placements à capital garanti qui sont portés par l'actif général de l'assureur. L'assuré reçoit un rendement fixe sur l'épargne déposée dans son contrat d'assurance vie, rendement qui n'est donc pas affecté par les éventuelles fluctuations du marché. Les risques sont entièrement portés par l'assureur qui est l'unique décisionnaire de l'allocation stratégique sous-jacente au contrat.

Gestion en direct

La gestion en direct correspond à la partie des investissements dont la gestion est directement assurée par SELENCIA Retraite grâce à ses équipes d'investissements internes. Les placements Euro sont gérés en direct.

Gestion déléguée

La gestion déléguée correspond à la partie des investissements dont la gestion est confiée à une société de gestion tierce. Les unités de compte font partie de la gestion déléguée.

GICS

Le *Global Industry Classification Standard* est un système de classification sectorielle des entreprises, sur quatre niveaux, développé par MSCI et S&P Dow Jones Indices, permettant d'analyser et comparer la performance des entreprises à l'échelle mondiale, notamment à visée des investisseurs.

Indice de référence

Un indice de référence sur les marchés boursiers est un panier d'actions regroupant des entreprises cotées sur un même marché et partageant des caractéristiques communes, et sert notamment de repère pour comparer les performances d'un portefeuille à un autre. L'indice de référence utilisé pour le portefeuille de la CARAC est le *Barclays Euro Aggregate*.

Intensité carbone

L'intensité carbone d'une organisation désigne le volume total de gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère sur une année par les activités de celle-ci, exprimé en équivalent tonnes de CO₂ et rapporté à son chiffre d'affaires.

IPBES

La *Plateforme Intergouvernementale sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques* (par son acronyme anglais IPBES) est un organisme intergouvernemental indépendant qui évalue l'état de la biodiversité et ses impacts sur les écosystèmes et les sociétés. Son rôle est de fournir des analyses scientifiques et de produire des recommandations pour la préservation de la biodiversité, le bien-être humain et le développement durable.

Obligation durable

Une obligation durable est un titre de dette émis sur les marchés financiers par une entité publique ou une entreprise, afin de lui permettre de financer des projets à la fois environnementaux et sociaux. Une obligation est dite durable si elle suit notamment les huit *Social et Green Bond Principles*.

Obligation d'entreprise

Une obligation d'entreprise est un titre de dette émis sur les marchés financiers par une entreprise.

Obligation sociale

Une obligation sociale est un titre de dette émis sur les marchés financiers par une entité publique ou une entreprise, afin de lui permettre de financer des projets à caractère social clair. Une obligation est dite sociale si elle suit notamment les quatre *Social Bond Principles*.

Obligation souveraine

Une obligation souveraine est un titre de dette émis sur les marchés financiers par un Etat ou une organisation supranationale.

Obligation verte

Une obligation verte est un titre de dette émis sur les marchés financiers par une entité publique ou une entreprise, afin de lui permettre de financer des projets contribuant à la transition écologique, notamment des investissements en infrastructures. Une obligation est verte si elle suit notamment les quatre *Green Bond Principles*.

PAI

Les *Principal Adverse Impacts* désignent les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants sur les facteurs de durabilité, causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. A ce titre, depuis 2021, les acteurs des marchés financiers doivent obligatoirement les intégrer à leurs projets d'investissements et communiquer sur les 16 indicateurs obligatoires définis par l'Union Européenne.

Parties prenantes

Les parties prenantes désignent dans ce rapport les sociétés de gestion partenaires et les fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés dans lesquels la CARAC investit au sein de l'actif général et des unités de compte.

PRA

La *Prudential Regulation Authority*, équivalent de l'ACPR en France, est un organisme du Royaume-Uni responsable de la supervision des institutions financières et de leur respect des normes prudentielles, afin de protéger le système financier et les consommateurs. Elle définit également des scénarios hypothétiques, reflétant l'effet de trajectoires différentes dans la réponse mondiale au changement climatique, et pouvant servir de base aux *stress tests* climatiques des acteurs politiques, économiques et financiers.

RSE

La *Responsabilité Sociétale (ou sociale) des Entreprises* est définie par la Commission européenne comme la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société et désigne à ce titre la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. Une entreprise pratiquant la RSE recherche un impact positif sur la société en plus de la viabilité économique.

RSPO

La *Roundtable on Sustainable Palm Oil* est une organisation mondiale à but non lucratif rassemblant les parties prenantes de toute la chaîne de valeur de l'huile de palme afin de développer et de mettre en œuvre des normes mondiales pour l'huile de palme durable.

SBTi

L'initiative Science-Based Targets donne un cadre aux entreprises pour définir des objectifs de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Son but est d'assurer que les stratégies de décarbonation permettent d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, en cohérence avec les scénarios scientifiques établis.

SFDR

Le *Sustainable Finance Disclosure Regulation* est un règlement européen qui impose aux acteurs financiers de publier des informations sur la durabilité de leurs investissements. Son objectif est d'améliorer la transparence et de lutter contre le greenwashing en classifiant les produits financiers selon leur prise en compte de critères extra-financiers.

Taxonomie européenne

La Taxonomie européenne désigne la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités dites « vertes ».

TCFD

La *Task Force on Climate-Related Financial Disclosures* publie des recommandations sur la divulgation d'informations financières liées au climat par les entreprises, afin de favoriser la transparence du marché et une allocation des capitaux plus éclairée.

TNFD

La *Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures* publie des recommandations sur la divulgation d'informations financières liées à la nature, en intégrant tout particulièrement les enjeux liés à la biodiversité, par les entreprises, afin de favoriser la transparence du marché et une allocation des capitaux plus éclairée.

Unités de compte

Les unités de compte permettent à l'assuré de choisir les actifs dans lesquels il souhaite investir soit en sélectionnant des fonds (FCP, SICAV) soit directement (actions, obligations, ETF, actifs illiquides). A la différence du fonds en euro, les unités de compte sont des supports d'investissement qui n'offrent pas de garantie en capital mais proposent, en contrepartie, des rendements plus attrayants.

UNPRI

Les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI par son acronyme anglais) sont un cadre volontaire destiné aux investisseurs pour intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs décisions. Lancés par l'ONU, ils visent à promouvoir une finance plus responsable en encourageant les signataires à adopter des pratiques d'investissement éthiques et transparentes, sur la base de recommandations.

Déclaration de non prise en compte des principales incidences négatives (PAI)

CONTEXTE

Filiale de SELENCIA, SELENCIA Retraite propose des contrats de retraite.

Dans le cadre de ses contrats, SELENCIA Retraite référence des supports en unités de compte classés article 8 et article 9 au regard du règlement 2019/2088 dit SFDR. A ce jour les fonds en euros de SELENCIA Retraite ne sont pas classés article 8 ni article 9.

CRITÈRES ESG ET INCIDENCES NÉGATIVES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Conformément à l'article 4 du RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers et à l'article 12 du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2022/1288 DE LA COMMISSION du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques, SELENCIA Retraite a fait à ce jour le choix pratique de ne pas déclarer les principales incidences négatives de ses investissements car nous ne pouvons pas, à date, garantir la collecte des différents indicateurs tels que requis par la réglementation.

Cependant, SELENCIA Retraite est engagée dans une démarche active de durabilité et n'exclue pas de publier les PAI dans un futur proche.

Pour plus d'information sur la démarche de durabilité, vous pouvez consulter le site internet de la société mère SELENCIA, <https://www.selencia.fr/engagements-durabilité/>.

SELENCIA Retraite

Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances.

S.A. au capital de 105 633 000 €. RCS Nanterre 908 314 677

Siège social - 7 allée de l'Arche - 92400 Courbevoie.